



Assemblée générale

Soixantième session

16^e séance plénière

Mardi 20 septembre 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour provisoire (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je tiens à remercier le Gouvernement islandais de son magnifique présent, ce marteau en bois de poirier.

Je donne la parole à S. E. M^{me} Ursula Plassnik, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche.

M^{me} Plassnik (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous, Autrichiens, tenons toujours l'Organisation des Nations Unies en très haute estime. J'aimerais en expliquer les raisons.

L'Autriche est devenue Membre de l'ONU en décembre 1955, soit seulement six mois après avoir recouvré sa pleine souveraineté grâce au Traité d'État autrichien conclu avec les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et la France.

Il y a 50 ans, nous étions extrêmement motivés de rejoindre la famille des nations. Nous avons pu compter sur votre confiance. Nous avons pu compter sur votre aide. Plus tard, nous sommes parvenus, en partenariat avec vous, États Membres de l'ONU, à résoudre des problèmes complexes, comme la question du Tyrol du Sud. Depuis lors, nous sommes toujours prêts à rendre la pareille.

Avant toute autre chose, c'est notre expérience qui nous inspire confiance dans la capacité de l'ONU à promouvoir la paix et à incarner l'espoir pour tous ceux qui sont aux prises avec les problèmes et les dangers de notre temps, qu'il s'agisse des conflits armés, de la faim, du terrorisme ou des catastrophes naturelles. Nous avons besoin d'une ONU adaptée aux réalités, apte à faire face à diverses situations et digne de confiance – aujourd'hui et dans les années à venir.

M. Win (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.

Le processus de réforme lancé par le Secrétaire général Kofi Annan et reflété dans le document final du Sommet mondial continuera d'exploiter ce potentiel. Nous n'avons peut-être pas obtenu tout ce que nous visions, mais ne méprisons pas les progrès réalisés, car si ceux-ci sont traduits en actes ils peuvent faire une différence pour des populations qui ont besoin de notre appui, besoin de notre protection.

Promouvoir la paix est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Depuis que l'Autriche a rejoint l'ONU, quelques 54 000 casques bleus autrichiens ont pris part à plus de 50 missions dans le monde entier. À l'heure actuelle, 1 200 d'entre eux sont déployés dans des missions qui vont du Kosovo au plateau du Golan et de l'Afghanistan à Atjeh ou au Soudan.

C'est aussi à la lumière de leur expérience pratique que nous nous félicitons de la création de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



nouvelle Commission de consolidation de la paix. Celle-ci fournira un appui spécifique aux peuples qui doivent franchir les nombreuses embûches qui jalonnent le chemin allant de la guerre à une véritable paix. Je tiens à dire quelques mots à propos de la place des femmes dans ce contexte. Le renforcement de la confiance dans les sociétés en situation d'après conflit exige la participation active des femmes et il faut faire un effort particulier pour les impliquer. Elles doivent devenir des partenaires clefs de nos efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix. L'Union européenne, en tant que principal donateur pour la reconstruction et le développement après les conflits, va contribuer de façon significative aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. Elle devrait par conséquent avoir une place à la Commission.

Pour nous et pour beaucoup partout dans le monde, le plus grave échec de la tentative de réforme actuelle a été l'absence d'accord sur des mesures efficaces et vérifiables contre la prolifération nucléaire et en faveur du désarmement. Nous devons renforcer les mécanismes multilatéraux de vérification et permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique de faire le meilleur usage possible de ses capacités. Nous ne devons pas renoncer à nos efforts en vue de trouver un terrain d'entente sur ces tâches particulièrement ardues.

Dans ce monde vulnérable, nous devons susciter la confiance entre les communautés et les peuples et aider à identifier des valeurs communes. L'Autriche est donc très favorable à toutes les formes de dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures. Nous devons notamment tendre la main au monde musulman, à la fois au niveau international et au sein de nos sociétés. Afin d'apporter une contribution concrète à ce dialogue, l'Autriche va accueillir en novembre une conférence internationale sur l'Islam dans un monde pluraliste.

Où que ce soit dans le monde, les individus ne pourront vivre et se développer dans une liberté plus grande que lorsque leurs besoins fondamentaux en matière de développement, de sécurité, de droits de l'homme seront respectés. Nous devons traiter ces besoins d'une façon globale et intégrée. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général Kofi Annan d'avoir si remarquablement accru la prise de conscience de cette question.

Les objectifs du Millénaire pour le développement contiennent des promesses de solidarité spécifiques. L'Autriche se félicite donc de la poursuite de nos engagements communs, notamment en faveur de l'élimination de la pauvreté et du partenariat mondial pour le développement durable. Dans le cadre de notre contribution aux efforts de financement, nous allons accroître notre aide publique au développement pour atteindre 0,51 % de notre produit national brut d'ici à 2010.

La promotion de la sécurité humaine est une tâche toujours plus exigeante. Nos décisions concernant la « responsabilité de protéger » marquent un courageux pas en avant dans le domaine des relations internationales, mais il est encore plus significatif qu'elles apportent de l'espoir aux êtres les plus vulnérables aux menaces de génocide, de crimes de guerre, d'épuration ethnique ou de crimes contre l'humanité. Nous ne devons pas les abandonner. Comme l'a dit Simon Wiesenthal, hélas décédé hier soir à Vienne, ce que 2 000 ans de génocides ont en commun, c'est « trop de pouvoir en trop peu de mains ». Il y a 10 ans, en cette Assemblée, Simon Wiesenthal a proposé d'organiser une conférence mondiale en vue de réduire la haine. Il avait alors affirmé : « Une technologie exempte de haine peut servir l'humanité, mais alliée à la haine, elle mène à la catastrophe » (A/50/PV.66, p.10). La réalité a depuis illustré la profonde pertinence de cette proposition.

À l'heure de la mondialisation, la notion de voisinage a acquis un sens nouveau. Face aux catastrophes, nous sommes tous voisins, indépendamment des distances. Comme le tsunami et les récents ouragans nous l'ont appris, nous assistons à la naissance du sentiment que nous partageons tous le même destin et la même responsabilité, sans que cela se limite à la proximité géographique. Je voudrais à cet égard exprimer notre gratitude à tous ces donateurs privés qui ont apporté un témoignage de véritable solidarité.

Le ferme engagement de l'Autriche en faveur d'un multilatéralisme efficace est au cœur même de notre action au sein de l'Union européenne et de l'ONU. C'est dans cet esprit que nous sommes candidats à un siège au Conseil de sécurité en 2009-2010.

Pour établir un climat de confiance au sein de nos sociétés il est fondamental de promouvoir l'état de

droit. Celui-ci permet aux individus de déterminer eux-mêmes le cours de leur vie. Pour beaucoup, l'état de droit est synonyme de conditions normales et prévisibles dans leur vie privée et professionnelle. Nous nous félicitons par conséquent de la proposition de créer un groupe d'aide à la promotion de l'état de droit au sein du Secrétariat, pour conseiller les États dans leurs efforts visant à assurer la primauté du droit.

L'une des principales réussites du sommet a été la décision de créer un Conseil des droits de l'homme, même si sa constitution concrète reste encore à définir. Selon nous, il faut un organe permanent capable de se saisir avec rapidité et efficacité de questions urgentes relatives aux droits de l'homme. Il ne s'agit pas là d'une simple question de gestion. Ce qui est en jeu, c'est la capacité du nouveau Conseil de faire une différence pour ceux qui sont dans le besoin. Il est maintenant essentiel que les négociations s'engagent sans plus tarder afin de bénéficier de l'impulsion de la réforme.

Les droits de l'homme sont également une question d'éducation. Dans le cadre du Réseau de la sécurité humaine, l'Autriche a ainsi élaboré un manuel des droits de l'homme qui a été traduit dans toutes les langues des Nations Unies. Ce manuel est utilisé dans les programmes de formation dispensés en Autriche et ailleurs, et nous encourageons nos partenaires à faire usage de cet outil.

Le renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit aura pour effet d'accroître la sécurité. Cela est vrai pour les sociétés dans leur ensemble, mais aussi pour les plus petites communautés et même pour chaque foyer. Un plein respect des droits des femmes et des enfants est par conséquent un élément indispensable du monde de justice accrue et d'égalité croissante que nous visons. Trop de femmes sont victimes de la violence. Nous nous félicitons de l'étude actuellement en cours de préparation par le Secrétaire général sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Il reste beaucoup à faire. Le Cycle de négociations de Doha pour le développement doit promouvoir un meilleur accès aux marchés. Dans nos efforts de protection de l'environnement, nous devons augmenter l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous devons aussi mener à bien l'élaboration de la convention générale sur le terrorisme international,

comme convenu lors du sommet mondial, et nous devons adopter et appliquer la stratégie antiterroriste proposée par le Secrétaire général.

La vraie liberté est à notre portée si, par le biais de l'ONU, nous unissons nos forces pour promouvoir la paix, la sécurité et la justice – non seulement la liberté de vivre à l'abri du besoin et de la peur, mais à terme la liberté de vivre dans la dignité, pour les femmes et les hommes aux quatre coins du globe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mohamed Benaissa, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc.

M. Benaissa (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée transmettre les félicitations de la délégation du Maroc à l'Ambassadeur Jan Eliasson, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en cette session historique, et lui souhaiter plein succès dans sa noble tâche. Je voudrais également adresser à son prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères de la République du Gabon, nos remerciements sincères et notre profonde gratitude pour les efforts inlassables qu'il a déployés en tant que Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, ainsi que pour la patience et le dévouement dont il a fait preuve durant les travaux préparatoires qui ont précédé la Réunion plénière de haut niveau, assurant ainsi le succès du sommet, qui a coïncidé avec le soixantième anniversaire de notre Organisation.

Je voudrais de même rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour les efforts louables qu'il déploie en vue d'améliorer la structure de l'Organisation, de renforcer ses méthodes de travail et d'accroître son efficacité.

La réunion au sommet de la semaine dernière a été un événement clef dans l'histoire de l'ONU et elle annonce un tournant décisif dans les activités de l'Organisation, en raison non seulement du nombre impressionnant d'éminents participants, mais aussi de l'importance du document final (résolution 60/1) qui a été adopté grâce aux efforts de tous.

Le Royaume du Maroc appuie à cet égard les propositions soumises par le Secrétaire général en vue d'assurer le suivi des engagements souscrits lors des

conférences internationales consacrées aux questions de développement. Bien que le document final du Sommet soit en deçà de nos aspirations, il réaffirme nos engagements internationaux et ouvre la voie à la consolidation du rôle et de l'efficacité de l'Organisation, en l'adaptant aux défis nouveaux que présente la conjoncture mondiale.

Le Royaume du Maroc voudrait réaffirmer qu'il est prêt à mettre en œuvre les recommandations émanant du sommet et à participer aux efforts internationaux visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Royaume du Maroc a pris à cet égard nombre d'initiatives nationales actives liées au respect des droits de l'homme et à la création d'une société moderne et intégrée, dans laquelle la femme joue un rôle actif sur le plan du développement. Nombre de mesures figurent dans l'Initiative nationale pour le développement national, annoncée le 18 mai par S. M. le Roi Mohammed VI. Cette initiative reflète la volonté du Maroc de créer un modèle de développement basé sur une association fructueuse de la modernité, de la démocratie et de l'ouverture économique. Ce modèle vise également à obtenir une amélioration soutenue de notre indice de développement humain dans le cadre d'un esprit de participation collective, de solidarité, de possibilités pour tous, de diffusion de la connaissance et de fourniture de services sociaux de base.

La fin de l'époque des divisions idéologiques et l'avènement d'un nouvel ordre mondial ont suscité l'attention de la communauté internationale quant à la nécessité de relever les défis auxquels le monde est confronté, à savoir le terrorisme, la faim, la pauvreté, le sous-développement, l'analphabétisme, les maladies pandémiques, les réfugiés qui fuient en plus grand nombre des zones de guerre et de destructions, le nombre croissant de conflits ethniques, tribaux et religieux, ainsi que les tendances séparatistes.

Depuis les événements du 11 septembre 2001, la communauté internationale est de plus en plus consciente des dangers du terrorisme, de la nécessité de le combattre par tous les moyens dont elle dispose et de traiter de ses causes profondes et de ses motivations.

Le Royaume du Maroc, qui a lui-même connu le fléau du terrorisme, a participé aux efforts internationaux visant à le mettre en échec et y a contribué en mettant au point un arsenal juridique et

des dispositions pratiques aux niveaux national, régional et international. Durant la présente session, le Royaume du Maroc continuera de contribuer aux efforts visant à adopter une convention générale contre le terrorisme, complétant les efforts déjà déployés en vue de participer à l'élaboration d'une Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Quant aux défis liés au développement, le continent africain est la seule région qui ne sera pas en mesure de réaliser les objectifs du Millénaire dans les délais prévus si la communauté internationale ne lui apporte pas son plein appui. Les pays africains reconnaissent à cet égard la nécessité de se fier avant toute chose à leurs propres ressources humaines et matérielles. Mais l'essor économique de l'Afrique est tributaire d'un partenariat efficace et réaliste avec la participation de toutes les parties concernées, notamment des pays donateurs et des organisations internationales régionales. Ce partenariat, pour être véritable, doit se fonder sur un processus intégré et soutenu, tirant toute la coopération possible des mécanismes Nord-Sud et Sud-Sud existants.

Persuadé de la nécessité de combattre collectivement les fléaux qui affligent notre continent africain, le Maroc a toujours joué un rôle de chef de file pour appuyer et encourager toute initiative visant à libérer les peuples africains de leur situation très difficile. Ainsi, le Royaume du Maroc a exprimé à maintes reprises son plein appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que mesure globale et intégrée, destinée à régler les problèmes économiques et sociaux persistants qui frappent notre continent depuis l'époque de l'indépendance.

Le Maroc s'est par ailleurs toujours montré prêt à contribuer de manière constante au règlement des conflits en Afrique en rapprochant les points de vue des parties belligérantes et en renforçant les liens de fraternité et de bon voisinage entre les États d'Afrique de l'Ouest et ce, en prévoyant la participation des Forces armées du Royaume du Maroc à des opérations de maintien de la paix menées sous l'égide de l'ONU en Afrique.

Le Royaume du Maroc se félicite de la décision du Groupe des Huit d'annuler la dette des pays africains les moins avancés. Je voudrais rappeler que S. M. le Roi Mohammed VI a été parmi les premiers à

prendre cette initiative. Durant le premier Sommet Union européenne-Afrique qui s'est tenu au Caire, Sa Majesté a annoncé l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés, a ouvert le marché marocain à leurs produits et leur a accordé des exonérations douanières.

L'essor économique de l'Afrique est tributaire du succès de l'intégration régionale sur l'ensemble du continent. Le Royaume du Maroc estime à cet égard que la réactivation de l'Union du Maghreb arabe est un impératif politique, une nécessité économique et une réalité historique qui répond aux aspirations des peuples de la région et qui reflète les attentes de nos partenaires, notamment ceux de la région méditerranéenne, avec lesquels nous nous efforçons d'établir un partenariat tout en lui insufflant une vitalité nouvelle, alors que nous nous préparons à célébrer le dixième anniversaire du processus de Barcelone.

Pour toutes ces raisons, le Royaume du Maroc s'efforce de réactiver les mécanismes de l'Union et d'éliminer les obstacles susceptibles d'entraver son fonctionnement, en le dotant de bases saines et constructives. Le Maroc voudrait dans ce contexte réaffirmer sa détermination de travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, avec son Envoyé personnel et son Représentant spécial, ainsi qu'avec toutes les parties concernées, aux fins de briser l'impasse actuelle et de parvenir à une solution politique négociée s'agissant du conflit artificiel lié au Sahara occidental. En raison de sa nature géostratégique, ce conflit entre deux pays frères, le Maroc et l'Algérie, exige la participation de nos frères d'Algérie à un dialogue sérieux et constructif, en vue de mettre fin au conflit une fois pour toutes.

S. M. le Roi Mohammed VI a proclamé lors de son dernier discours du trône, la volonté du Maroc

« de prendre part à des négociations sérieuses en vue de parvenir à une solution finale qui emporterait l'appui de l'Organisation des Nations Unies et accorderait aux habitants des provinces du sud l'autonomie dans le cadre de la souveraineté du Royaume et de son intégrité territoriale et nationale ».

En attendant la participation de toutes les parties à ce processus de négociations, il demeure urgent de suivre l'aspect humanitaire du problème en rendant

public le sort de tous les disparus et de tous les prisonniers marocains. Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas été en mesure d'établir de contacts avec ces personnes ou de découvrir le lieu de leur détention. De plus, il faudrait que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés soit autorisé à entreprendre un recensement juste et libre des citoyens marocains détenus dans les camps de Tindouf en Algérie, qui devraient être libérés et autorisés à exercer leur droit à retourner dans leur patrie.

La région arabe, qui est toujours confrontée à des crises récurrentes ainsi qu'à de nouvelles d'une violence et d'une férocité égales, se tourne vers l'Organisation et vers les autres acteurs internationaux et régionaux pour solliciter leur aide à les régler. À cet égard, nous espérons que la lueur d'espoir qui a brillé récemment au Moyen-Orient, nous incitant à faire preuve d'un optimisme prudent, sera renforcée par des mesures sérieuses et hardies qui relanceront le processus de paix et le remettront sur les rails. Le Royaume du Maroc s'est félicité du retrait de la bande de Gaza et considère qu'il s'agit là d'une décision importante et positive sur la voie de la pleine mise en œuvre de la Feuille de route.

Le Maroc, qui s'est toujours efforcé, inlassablement et efficacement, de laisser ouvertes les voies de la communication et du dialogue entre les peuples du Moyen-Orient, réaffirme son attachement actif à promouvoir une solution pacifique au conflit arabo-israélien qui aboutira à l'instauration d'une paix finale, durable et globale au Moyen-Orient grâce à la réactivation de la Feuille de route, à la création garantie d'un État palestinien libre, avec Al Qods comme capitale, et au retrait d'Israël des territoires occupés syrien et libanais.

S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al Qods, a réaffirmé sa détermination à poursuivre et à appuyer activement tous les efforts de paix et à œuvrer pour préserver l'identité arabe et islamique d'Al Qods Al Charif et son statut de lieu de coexistence et de tolérance entre les trois religions révélées.

S'agissant de la situation dans l'État frère d'Iraq, le Royaume du Maroc, quoi qu'il soit très sensible aux efforts continus et intensifs menés pour rétablir la stabilité et la paix en Iraq et pour reconstruire ce pays, et bien qu'il suive avec grand intérêt les progrès

politiques récents, affirme que la participation de tous les éléments constitutifs de la société iraquienne est nécessaire pour construire les institutions démocratiques du nouvel État iraquien et pour préserver son unité nationale. De plus, la communauté internationale doit aider le peuple iraquien à surmonter la crise actuelle en créant les conditions nécessaires à la paix et à la stabilité.

Réformer l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de relever les défis du XXI^e siècle, restructurer ses instruments et ses organes et actualiser leurs mandats nécessitera non seulement le renforcement de ses méthodes de travail, mais également que l'Organisation retrouve son rôle naturel et de direction en tant que cadre de dialogue constructif et tribune pour une interaction créative entre les différents courants intellectuels et les différentes tendances religieuses et culturelles.

Dans ce contexte, le Maroc félicite le Secrétaire général de sa décision de nommer un Groupe de haut niveau pour l'Alliance des civilisations et de créer un nouvel ordre culturel mondial fondé sur la tolérance et sur la coexistence. Nous appuyons la diversité et l'unité des visions et des buts en tant que contributions à l'objectif de relever les défis du nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. David Oddsson, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République d'Islande.

M. Oddsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais me joindre à ceux qui ont offert leurs remerciements au Secrétaire général pour ses efforts, ces dernières années, visant à faire face aux problèmes très graves auxquels la communauté internationale est confrontée.

L'Islande plaçait de très grands espoirs en les résultats du sommet de la semaine dernière, qui n'ont été remplis qu'en partie dans son document final (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Il faut encore beaucoup travailler. Bien que la plupart des valeurs clefs de la Charte ait été réaffirmées, l'Islande pense que les questions des droits de l'homme et de l'obligation des États de rendre des comptes à leurs citoyens n'ont pas été suffisamment traitées.

La Charte des Nations Unies garantit l'égalité entre les nations et offre une base sur laquelle ils peuvent vivre ensemble en bons voisins. Cependant, la

Charte ne s'intéresse pas qu'à la manière dont devraient être conduites les relations entre les gouvernements; elle spécifie également comment les gouvernements devraient se conduire à l'égard de leurs peuples. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général a rappelé l'obligation des États de rendre des comptes à leurs citoyens.

L'Islande appuie la déclaration vigoureuse du Secrétaire général sur la responsabilité que porte la communauté internationale en cas de violations massives des droits de l'homme ou de génocide. L'Organisation des Nations Unies a fait des progrès importants à cet égard en reconnaissant l'existence d'une responsabilité internationale de protéger. Le Conseil de sécurité et les autres institutions ont ainsi été dotés d'un mandat clair – en fait, d'un devoir clair – d'agir là où sont commis des crimes contre l'humanité.

La démocratie et le respect des droits de l'homme au bénéfice de tous sont d'une importance centrale pour la sécurité et le développement. L'Islande appuie la création du Fonds pour la démocratie de l'Organisation des Nations Unies et y contribuera. Nous sommes aussi fermement favorables à la réforme du dispositif actuel en matière de droits de l'homme. La Commission des droits de l'homme est dysfonctionnelle et dénuée de toute crédibilité; par conséquent, les délibérations en matière des droits de l'homme en ont souffert. De plus, la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies tout entière est menacée. Il existe maintenant un mandat délivré par le Sommet de créer un Conseil des droits de l'homme, qui sera responsable de la promotion universelle du respect envers la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. Pour l'Islande, un Conseil des droits de l'homme idéal compterait moins de membres que la Commission et serait en session toute l'année pour qu'il puisse répondre aux urgences. La composition du nouveau Conseil sera essentielle à son efficacité. Il ne doit pas inclure des violeurs notoires des droits de l'homme.

Lors du Sommet, les États Membres se sont engagés à faire tous les efforts possibles pour achever une convention générale sur le terrorisme international. Une telle convention doit condamner inconditionnellement le terrorisme. Pour qu'elle soit pleinement efficace, elle doit inclure une définition juridique des actes terroristes.

Malheureusement, la menace du terrorisme, combinée à celle posée par les armes de destruction massive, n'est pas traitée dans le document final, qui n'aborde pas non plus la question de la prolifération de ces armes. La prolifération est un danger grave que l'Organisation des Nations Unies ne peut ignorer et qu'elle doit affronter de manière résolue.

L'Islande se félicite de l'accent placé dans le document sur la nécessité d'investir dans la prévention des conflits, le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Nous nous félicitons tout particulièrement de la proposition de créer une commission de consolidation de la paix et un bureau d'appui au sein du Secrétariat. L'Islande est prête à prendre part, aux côtés des autres États Membres, aux efforts visant à garantir que ces deux entités soient opérationnelles d'ici à la fin de l'année.

Je me dois d'exprimer ma déception devant le fait que la proposition du Groupe des quatre concernant la réforme du Conseil de sécurité n'ait jusqu'à présent pas recueilli l'appui qu'elle mérite. Si elle n'est pas parfaite, cette proposition demeure néanmoins le meilleur point de départ pour une réforme du Conseil. Par conséquent, cette approche continue de bénéficier du ferme appui de l'Islande. Le Conseil doit refléter le monde tel qu'il est et doit être représentatif. L'Islande a déjà exprimé, depuis cette même tribune, son désir de participer activement aux travaux du Conseil pour la période 2009-2010.

La Déclaration du Millénaire fournit un programme de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Les pays développés se sont engagés à fournir l'aide nécessaire sous forme d'aide publique au développement. Il est tout aussi important que les pays en développement établissent un environnement caractérisé par la transparence et la responsabilité, qui respecte les principes de bonne gouvernance et l'état de droit, de manière à attirer les investissements nationaux et étrangers qui permettent la croissance d'un secteur privé dynamique. Il est également important que les pays développés et en développement fassent en sorte que les négociations actuelles de l'Organisation mondiale du commerce soient un succès.

Le Gouvernement islandais a conscience du formidable défi que posent les objectifs du Millénaire pour le développement. Il continuera donc à augmenter

de manière substantielle son aide publique au développement dans les années à venir.

L'Islande est déterminée à réformer l'Organisation des Nations Unies et à trouver des solutions communes aux menaces qui pèsent sur la sécurité internationale. Le document final présente de sérieuses lacunes, et le risque demeure que l'ONU soit encore affaiblie. Les États Membres doivent veiller à ce que le processus se poursuive et à ce que, dans les semaines et les mois à venir, des solutions soient trouvées aux problèmes fondamentaux qui subsistent, dans l'intérêt de la paix et de la prospérité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Ilinka Mitreva, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M^{me} Mitreva (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant cette instance et de partager avec l'Assemblée générale l'opinion de mon gouvernement sur des questions d'importance extrême pour notre Organisation. Mais, avant toute chose, je voudrais exprimer notre solidarité et nos sincères condoléances à notre pays hôte, les États-Unis d'Amérique, pour les pertes en vies humaines et les dommages causés par l'ouragan Katrina.

Je voudrais féliciter M. Jan Eliasson, de la Suède, pour son élection à la fonction de Président de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je suis certaine que sous sa conduite très compétente, nous accomplirons des progrès importants dans la mise en œuvre des décisions adoptées il y a tout juste quelques jours par les chefs d'État. Dans le même temps, je tiens à féliciter M. Jean Ping, du Gabon, Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, pour la qualité du travail accompli. Je voudrais enfin saluer le Secrétaire général, Kofi Annan, de la manière très compétente avec laquelle il a dirigé l'Organisation en ce qui s'est avéré une année très difficile.

La Réunion plénière de haut niveau et le document final ont réaffirmé notre attachement aux valeurs et principes de base consacrés dans la Charte des Nations Unies et à un multilatéralisme véritable. Ils ont également recensé les domaines d'action pour l'avenir. Le sommet nous a aussi fourni une chance sans précédent d'explorer des voies novatrices pour adapter l'ONU aux réalités nouvelles.

L'Organisation a été créée il y a 60 ans. Toutefois, l'ambition de ses pères fondateurs, qui consistait à faire naître un monde plus sûr, plus démocratique et plus développé, doit être poursuivie aujourd'hui plus vigoureusement que jamais. Comme le déclarait un jour un homme sage, il nous faut à la fois dire les paroles et faire les choses. Je me félicite que nous soyons tous d'accord sur le fait que nous avons besoin d'une ONU réformée, plus efficace et plus crédible.

La réunion de haut niveau a évalué équitablement les progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que les suites données aux textes issus des grandes conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

L'évaluation effectuée par les dirigeants mondiaux a été à la fois réaliste et optimiste. Ils ont hardiment fait le point de la situation des problèmes actuels et plus anciens, comme la pauvreté extrême, la faim, la maladie, la pandémie du VIH/sida, la mortalité infantile, la dégradation de l'environnement, le manque de bonne gouvernance, le non-respect des droits de l'homme et de l'état de droit, et ils ont fait montre de fermeté et de résolution en définissant les mesures et les actions à mettre en place ou à renforcer pour atteindre nos objectifs, tout en faisant preuve d'un optimisme prudent quant aux délais à tenir.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où nos populations, nos nations et nos gouvernements dépendent les uns des autres. Nous devons reconnaître que dans ce monde placé sous le signe de l'interdépendance et de la mondialisation, chaque menace est une menace dirigée contre nous tous. Nul n'en est à l'abri et aucun État n'en détient le remède à lui seul.

Mais de quelle manière devons-nous procéder? Il me semble que beaucoup d'entre nous estiment qu'en fait, nous disposons déjà d'une multitude de documents et d'accords, aussi bien que de nombreux engagements politiques et de déclarations adoptées. L'ONU a déjà beaucoup accompli et nous en sommes fiers. Mon pays a lui-même bénéficié des efforts de l'ONU, lorsque l'Organisation s'est engagée dans la toute première mission de déploiement préventif. Ce fut un bon exemple de l'efficacité d'efforts conjoints et de la coopération.

Toutefois, pour aborder les questions principales, nous avons constaté que nous continuons d'avoir du retard sur certaines des questions pour lesquelles nous sommes si fermement engagés. L'une des manières de faire avancer les choses passe par la mise en œuvre et la visibilité. Il ne s'agit pas là de mots nouveaux. Nombre d'idées et de projets de l'ONU, pourtant riches de promesses, ont été relégués à l'arrière-plan faute de suivi approprié et de mesures de mise en œuvre adéquates, ou simplement faute d'appui et de financement suffisants de la part des États Membres. Nous ne devrions pas retomber dans de tels pièges.

Plus tôt les effets de l'application de nos décisions se feront sentir, plus grand sera l'appui de l'opinion publique internationale et plus grandes seront les chances d'instaurer un monde meilleur pour nous-mêmes et pour les générations à venir. Mais nous ne devons pas hésiter à partager cette responsabilité avec tous ceux qui peuvent nous aider, ceux qui sont en mesure de contribuer à la promotion et à la réalisation de nos objectifs. Les exemples positifs ne manquent pas dans notre histoire récente, à commencer par la participation accrue des organisations régionales, de la société civile, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, etc. Faisons davantage appel à eux car nous ne pouvons qu'y gagner.

En cette occasion, je ne m'étendrai pas en détail sur le processus de réforme de l'ONU et sur le renforcement de l'Organisation. Le Président Crvenkovski a développé la position de la Macédoine sur ces questions ici la semaine dernière.

La Macédoine s'aligne également sur la déclaration de l'Union européenne. Toutefois, je voudrais dire quelques mots sur un certain nombre de questions relatives à la réforme actuelle de l'ONU, qui revêtent un intérêt particulier pour nous. La Macédoine souscrit à l'avis selon lequel les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie devraient occuper une place prépondérante dans les propositions de réforme de l'ONU. « Toute la philosophie des droits de l'homme consiste à libérer de la peur », comme l'a dit l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld.

Mon pays a depuis longtemps maintenu que le respect de ces principes, conjugué au développement, est la meilleure mesure de prévention des conflits et un préalable fondamental à la paix et à la prospérité. C'est la raison pour laquelle nous estimons fort opportun de

créer une Commission de consolidation de la paix. Je suis convaincue qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes à la Commission ne peut aboutir qu'à son meilleur fonctionnement et confèrera une valeur ajoutée à la consolidation de la paix. En outre, la création du Conseil des droits de l'homme doit être considérée comme un outil puissant pour reconquérir les valeurs et les principes initialement incarnés dans la création de l'ONU.

Nous sommes très heureux que la notion de « responsabilité de protéger » ait trouvé pour la première fois la place qu'elle mérite dans un document de l'ONU et nous nous félicitons de son approbation.

Le Fonds pour la démocratie est une noble idée qui mérite notre plein engagement créatif.

Le terrorisme est devenu la plaie des temps modernes. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, de nombreuses et atroces attaques terroristes se sont produites dans le monde entier. Notre ferme attachement à la lutte contre le terrorisme devrait donner lieu à un plus grand nombre d'activités et d'actions conjointes. Notre lutte doit se fonder sur le respect des droits de l'homme, car ce sont les droits de l'homme que craignent les terroristes et auxquels ils cherchent à porter atteinte. Il nous faut consolider davantage la coalition antiterroriste et renforcer la coopération avec les organisations régionales.

L'ONU est au cœur des activités menées dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. La République de Macédoine appuie l'élaboration de la stratégie globale de lutte contre le terrorisme de l'ONU, telle qu'énoncée par le Secrétaire général à Madrid. Je voudrais lancer un appel à tous les États Membres pour qu'ils s'accordent pour adopter la convention générale sur le terrorisme international. Cette année, nous avons fait un pas important en adoptant la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, que nous avons signée le 16 septembre dernier. Les victimes des actes de terrorisme récents nous rappellent douloureusement notre obligation d'aller de l'avant.

Dès les toutes premières heures, la République de Macédoine a pris part aux coalitions antiterroristes internationales en Iraq et en Afghanistan. La paix et la consolidation de la démocratie dans ces deux pays restent parmi les grands problèmes auxquels ont à faire face la communauté internationale ainsi que les Iraquiens et les Afghans eux-mêmes. Je voudrais une

fois encore réaffirmer notre appui à leurs efforts pour reconstruire leurs pays et améliorer la vie de leurs populations.

Aujourd'hui, mon pays, la Macédoine, est une démocratie opérationnelle et multiethnique. Au cours des trois dernières années, nous avons lancé et mis en œuvre un grand nombre de projets de réforme. Nos efforts acharnés nous ont rapprochés des structures euratlantiques. Nous avons noué des partenariats véritables avec l'Union et l'Alliance. Nous espérons que la Commission européenne évaluera positivement nos accomplissements et que la Macédoine se verra accorder le statut de candidat au sommet de décembre 2005. Je suis fermement convaincue que l'heure est venue de faire de notre perspective européenne une réalité européenne. Quant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, nous espérons que nous serons invités à y adhérer lors du prochain sommet consacré à son élargissement.

Le Gouvernement a récemment annoncé son programme économique, qui vise principalement à accélérer la croissance économique et à réduire le chômage. En même temps, il a intensifié le développement, favorisé un climat propice à l'investissement étranger et à la conduite en toute sécurité de l'activité économique. La Macédoine s'est également attachée à la réforme du système judiciaire et à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption en tant que compléments essentiels aux réformes économiques. Nous nous sommes fixé pour objectif de faire mieux. Les réformes ne sont pas faciles, mais nous sommes fermement décidés à les mener à bien.

La coopération régionale est devenue une caractéristique majeure des politiques étrangères de tous les pays de l'Europe du Sud-Est. Nous avons patiemment cultivé un nouvel esprit de coopération, tout en apprenant ce que signifient réellement des relations fondées sur la confiance mutuelle et la solidarité. Cela s'applique à nos relations bilatérales et à un grand nombre d'initiatives régionales. Reconnaître cette réalité et la nécessité de coopérer et d'établir des relations de bon voisinage et de confiance mutuelle n'a pas été chose facile, mais c'est la seule voie d'avenir. Nous tirons fierté de voir la région progresser. La République de macédoine continuera encore plus énergiquement à poursuivre cette politique. Il n'y a pas d'autre option que le dialogue et toutes les questions

régionales en suspens devraient être réglées de cette manière.

Pour terminer, je suis convaincue que nos délibérations contribueront à donner, mieux et plus rapidement, suite aux engagements pris à la Réunion plénière de haut niveau. Je crois que nous pourrions bientôt trouver des mécanismes de mise en œuvre qui donneront corps à ce que nos dirigeants ont imaginé. De nombreux débats ont eu lieu, dont certains ont été très polémiques, donnant la preuve de nos différences. Mais la diversité ne devrait pas nous empêcher d'avoir une vision et des objectifs communs pour un avenir meilleur. C'est pourquoi nous sommes ici réunis à l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Ould Sid'Ahmed, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République islamique de Mauritanie.

M. Ahmed (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous présenter, au nom de la République islamique de Mauritanie, nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre riche expérience et votre immense talent vous permettront d'aborder les questions internationales et régionales proposées à nos travaux avec confiance et assureront la réussite de cette session qui coïncide avec le soixantième anniversaire de notre Organisation.

Je ne manquerais pas, en cette occasion, de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères du Gabon, pour le talent et la patience dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de la précédente session et pour l'effort continu qu'il a mené pour créer les conditions propices à la tenue de cette session et de la Réunion plénière de haut niveau qui l'a précédée.

Je voudrais aussi présenter nos chaleureuses félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à tous ses collaborateurs pour les efforts intenses et la médiation constante qu'ils ont menés pour la tenue de cette session et la réalisation des nobles objectifs de notre organisation.

Je salue également les efforts considérables qui ont été menés durant la période intersessions, le dialogue de haut niveau entamé à New York à la fin de juin autour du financement du développement, et la

session du Conseil économique et social consacrée aux étapes franchies sur le plan national pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et concrétiser les résultats des conférences internationales de la période 1992-2002.

La réalisation des objectifs de développement, de sécurité, de stabilité dépend du traitement adéquat des questions de la violence et du terrorisme. Le caractère mondial du phénomène du terrorisme exige un traitement mondial de la question et cela, par le biais de la complémentarité entre les cultures et les nations et par le refus de la confrontation et de l'affrontement entre elles. Il importe également de ne pas oublier l'écart considérable qui sépare pays pauvres et pays riches et cela d'autant plus que le retard social scientifique et technique est l'une des causes les plus importantes des tensions et nourrit le terrorisme et la violence dans le monde. En Mauritanie, nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et le considérons comme un phénomène étranger à notre culture et nos valeurs islamiques de tolérance, qui rejettent la violence et l'extrémisme et appellent au dialogue, à la compréhension mutuelle et à la tolérance.

Il apparaît clairement qu'il faut s'atteler sans attendre à amorcer le dialogue politique qui reste la seule voie pour mettre fin au conflit au Moyen-Orient et y rétablir le calme. Dans ce cadre, mon pays estime que le retrait israélien de Gaza et de quelques villes de Cisjordanie constitue un pas important vers l'application de la Feuille de route et de l'initiative de paix arabe, dans le cadre de laquelle les pays arabes proposent à Israël une paix globale contre le retrait total de tous les territoires palestiniens, syriens, et libanais, le retour aux frontières de 1967, l'établissement d'un État palestinien avec pour capitale Jérusalem-Est et une solution négociée des problèmes des réfugiés palestiniens.

Nous suivons avec intérêt les développements de la situation en Iraq et tenons à son unité territoriale, à l'unité de son peuple, à sa souveraineté, à son indépendance et à la non-ingérence dans ses problèmes intérieurs et ce, si l'on veut surmonter les problèmes et réaliser la sécurité, la stabilité et la construction de l'État, tout en appuyant le Gouvernement de transition.

Nous suivons également avec le même intérêt le développement de la situation au Soudan; nous donnons notre bénédiction à l'accord intervenu entre le

Gouvernement soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan et nous soutenons les louables efforts menés par le Gouvernement soudanais en coordination avec l'Union Africaine, la Ligue Arabe et l'ONU afin de traiter les questions humanitaires, sécuritaires et politiques liées à la crise du Darfour.

En ce qui concerne le Sahara occidental, la Mauritanie soutient les efforts menés par l'ONU et son Secrétaire général pour trouver une solution définitive qui assure la stabilité dans la région et bénéficie du soutien de toutes les parties.

La Mauritanie est aujourd'hui à l'orée d'une ère qui a commencé le 3 août 2005 avec l'initiative prise par le Conseil militaire pour la justice et la démocratie, saluée par l'ensemble du peuple mauritanien, et qui a mis fin aux pratiques totalitaires qui l'ont fait souffrir et ont entraîné des dérives dangereuses qui menaçaient l'avenir du pays, depuis deux décennies. Cette initiative s'appuie sur l'engagement pris par le Conseil vis-à-vis du peuple mauritanien de créer les conditions propices à l'émergence d'une démocratie honnête et transparente et de permettre à la société civile et à l'ensemble des acteurs politiques d'y participer en toute liberté. Le Conseil militaire n'exercera pas le pouvoir au-delà de la période nécessaire pour préparer et mettre sur pied de véritables institutions démocratiques, laquelle ne devra pas excéder deux années.

Le Conseil militaire de la justice et de la démocratie confirme solennellement le respect de tous les engagements de la Mauritanie et de tous les instruments internationaux. En concrétisation de cette initiative, le Conseil militaire pour la justice et la démocratie a défini pour le Gouvernement les priorités de la période de transition, en constituant trois comités ministériels chargés de définir les modalités nécessaires pour garantir la bonne marche des élections prévues, en concertation avec les partis politiques et les organisations de la société civile; d'œuvrer à ériger un système judiciaire équitable, en concertation avec l'ordre national des avocats; et, enfin, de proposer toutes mesures nécessaires pour l'émergence d'un véritable système de bonne gouvernance en concertation avec le secteur privé et la société civile – tout cela afin d'assurer l'égalité, la justice et la réconciliation nationale et la participation pleine et entière de tous les citoyens au processus de transition démocratique. C'est ainsi qu'une amnistie a été proclamée le 2 septembre 2005 en faveur de tous les

Mauritaniens condamnés pour crimes et délits politiques. Au moment où je parle, aucun Mauritanien ne fait l'objet de poursuites, de mesures de détention ou d'une inculpation pour délit d'opinion, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national.

Pour la première fois, les mass médias ont été ouverts à tous les partis politiques et institutions de la société civile. Une ordonnance constitutionnelle a également été promulguée qui interdit au Président et aux membres du Conseil militaire pour la justice et la démocratie, au Premier ministre et aux membres du Gouvernement de transition de se présenter aux prochaines élections ou de soutenir tout candidat ou parti politique. C'est dans ce cadre que s'inscrivent la formation de la commission électorale destinée à superviser les élections et le mémorandum présenté par notre pays aux Nations Unies. Celui-ci concerne l'assistance aux observateurs internationaux invités par le Gouvernement mauritanien et l'aide technique et logistique nécessaire en matière électorale en vue du référendum qui sera organisé au plus tard au mois de juillet 2006 et des élections législatives et présidentielles qui doivent se tenir avant le 6 août 2007, conformément aux engagements du Conseil militaire pour la justice et la démocratie de mettre en place les conditions d'une démocratie ouverte et transparente et de faciliter la mise en place d'institutions véritablement représentatives.

La Mauritanie tient particulièrement à contribuer au développement de relations de coopération et de solidarité dans un environnement régional. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre attachement au Maghreb arabe, qui reste un choix stratégique incontournable et un projet ambitieux pour les peuples de la région, qui aspirent à plus de complémentarité et de solidarité. Sur le territoire de notre continent, l'Afrique, nous tenons à réaffirmer, du haut de cette tribune, notre attachement aux excellentes relations d'amitié et de fraternité qui lient notre pays aux autres pays frères d'Afrique. Notre pays tient également à continuer de soutenir le dialogue, la coopération et la rencontre culturelle dans le cadre du forum 5+5 et du processus euroméditerranéen de Barcelone, dont nous célébrons cette année le 10^e anniversaire.

Nous voudrions renforcer le dialogue, la communication et les relations culturelles, comme nous nous y sommes engagés dans le cadre des 5 + 5 et du processus de Barcelone, dont nous célébrons le dixième anniversaire cette année.

Étant donné les changements que connaît le monde aujourd'hui, nous voudrions voir le rôle et les fonctions de l'Assemblée générale renforcés et ses décisions appliquées. Cela vaut également pour d'autres organes de l'ONU, notamment le Conseil économique et social.

Le Conseil de sécurité doit être renforcé et doit devenir plus représentatif en comprenant des membres de l'Afrique, de l'Amérique latine et d'autres groupes régionaux tels que le Groupe arabe, ainsi que d'autres États industrialisés tels que l'Allemagne et le Japon. Enfin, les méthodes de travail et l'efficacité du Conseil doivent être améliorées pour que ce dernier puisse accomplir le mandat qui lui a été conféré de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Per Stig Moeller, Ministre des affaires étrangères du Danemark.

M. Moeller (Danemark) (*parle en anglais*) : La fin du sommet, la semaine dernière, marque le début d'une nouvelle année chargée pour l'Assemblée générale et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le sommet nous a donné un nouvel agenda ambitieux et, dans l'esprit du multilatéralisme, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser les objectifs qui ont été fixés à cette occasion. Le Danemark a l'intention de se mettre au boulot et de contribuer à cette entreprise et j'encourage les autres à faire de même.

Dans son impressionnant rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), publié en mars, le Secrétaire général nous a fourni la meilleure base qui soit pour entamer les changements nécessaires et profonds que l'Organisation doit absolument opérer. L'esprit du nouveau programme de réforme, dont les composantes sont interdépendantes, transparaît dans la phrase suivante du rapport : « il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés » (A/59/2005, par. 17). Par ces mots, le Secrétaire général a cerné les trois piliers sur lesquels reposera l'ONU au XXI^e siècle : sécurité, développement et droits de l'homme.

Le gardien de la paix et de la sécurité internationales, c'est le Conseil de sécurité. En octobre de l'an dernier, les Membres ont élu le Danemark membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous

avons essayé de notre mieux de traduire en actes la confiance dont nous avons été investis : le Danemark préside le Comité contre le terrorisme; nous essayons d'apporter des améliorations à la fonction de maintien de la paix des Nations Unies en adoptant une approche globale du concept de consolidation de la paix; nous préconisons une meilleure protection des femmes et des enfants; et nous sommes favorables à ce que l'accent soit davantage mis sur l'état de droit et la nécessité de mettre fin à l'impunité.

Le Conseil de sécurité doit clairement démontrer sa volonté de faire appliquer les décisions qu'il a prises. Sinon le Conseil perd toute crédibilité et la communauté internationale perd son seul instrument coercitif multilatéral.

Les sanctions ciblées sont un instrument important qui permet de faire respecter les décisions du Conseil de sécurité et le droit international en général. Nous devons poursuivre un dialogue intensif sur la meilleure façon d'appliquer les sanctions et d'en assurer le suivi afin d'obtenir le résultat voulu. L'approche doit toujours comprendre la carotte et le bâton – l'incitation et la punition.

L'ONU joue un rôle central dans la lutte contre le terrorisme et nous appuyons l'idée du Secrétaire général de concevoir une stratégie antiterroriste globale des Nations Unies, qui engagera tout le système des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme. Nous participerons activement à la conception de cette stratégie et à sa mise en œuvre. Nous nous félicitons également de la nouvelle résolution sur le terrorisme adoptée par le Conseil de sécurité (résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité).

En tant que Président du Comité contre le terrorisme, le Danemark estime avoir une responsabilité spéciale dans ce domaine. Nous avons accordé la priorité à une coopération renforcée entre les organes subsidiaires du Conseil de sécurité compétents en matière de terrorisme et nous continuerons à le faire. Nous avons également ouvert un dialogue avec des parties de la famille des Nations Unies qui n'étaient pas impliquées dans la lutte contre le terrorisme. Ce dialogue vise à définir la manière dont ils peuvent aider les États qui souhaitent s'impliquer davantage dans la lutte contre le terrorisme, mais qui n'en ont pas la capacité. Nous continuerons de nous employer à renforcer la synergie entre les acteurs pertinents de l'ONU en vue

d'améliorer la capacité de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme.

Nos efforts en vue de lutter contre le terrorisme international doivent être déployés dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est impératif de trouver le juste équilibre entre, d'une part, l'action préventive et rapide contre les terroristes et, d'autre part, les sauvegardes qui protègent les individus, notamment ceux dont le nom a été injustement inscrit sur la liste.

Le sommet a envoyé un important message politique quant à la détermination des États Membres à lutter contre le terrorisme, même si elle n'est pas aussi forte que nous l'avions espéré. Nous devons à présent nous employer à dégager un accord à la présente session de l'Assemblée générale sur une convention générale sur le terrorisme international. Toute nouvelle tentative de freiner l'avancement des travaux sur cette importante question enverra le mauvais message.

Aujourd'hui, le scénario le plus effrayant est celui dans lequel des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. C'est un danger pour toutes les civilisations du monde. Aujourd'hui, personne ne peut prétendre être à l'abri. Chacun doit reconnaître ce danger et s'abstenir d'entreprendre toutes activités susceptibles d'aggraver cette menace. Nous avons besoin de concerter nos efforts en matière de non-prolifération et de désarmement. Ce n'est pas parce que la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, qui s'est tenue ce printemps, n'est pas parvenue à produire un accord et qu'aucun nouvel engagement n'a été pris lors du sommet qu'il faut se résigner. Cela doit au contraire nous inciter à redoubler d'efforts.

Par ailleurs, une action concertée est nécessaire pour mettre fin au trafic illicite d'armes de petit calibre, qui font 500 000 morts chaque année. Il faut que les transferts d'armements soient transparents. Le Danemark appuie fermement l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes. Un tel traité doit être juridiquement contraignant, englober toutes les armes et reposer sur l'ONU.

Le Danemark favorise une approche globale de la consolidation de la paix. Nous pensons que l'ONU est bien placée pour coordonner les efforts internationaux en vue d'aider les pays sortant d'un conflit. Par conséquent, nous avons activement appuyé la création d'une commission de consolidation de la paix. Ce

nouvel organe complètera les travaux de divers acteurs, y compris les fonds et programmes des Nations Unies. Je demande instamment aux États Membres de faire en sorte que cette commission soit opérationnelle avant la fin de l'année, comme il a été demandé lors du sommet.

De fait, les conflits en Afrique continuent de dominer l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le slogan « des solutions africaines aux problèmes africains » ne doit pas déboucher sur l'indifférence des donateurs. Nous devons accroître notre assistance au renforcement des capacités régionales et, dans le même temps, être prêts à fournir les ressources humaines et financières nécessaires à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. À cette fin, le Danemark parraine un important programme de renforcement des capacités en Afrique en coopération étroite avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le sommet a confirmé notre détermination à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement grâce aux importants engagements pris par les donateurs, ainsi que la nécessité d'accorder une attention toute particulière aux pays africains qui accusent d'importants retards. Le Danemark restera bien au-delà du seuil de 0,7 % du PNB à consacrer à l'aide et prie instamment tous les pays donateurs de réaliser les objectifs décidés au sommet. Mais la responsabilité n'incombe pas aux seuls pays donateurs. Afin d'assurer le développement durable, les pays pauvres du monde doivent accorder la priorité au développement humain et au respect des droits de l'homme, s'attaquer aux inégalités nationales et endiguer la corruption.

Dans un monde étroitement lié et interdépendant, notre sécurité et notre prospérité collectives dépendent de manière critique du succès de notre lutte contre la pauvreté. Nous devons continuer à chercher de nouveaux moyens de faire respecter le droit international et de protéger ceux qui en ont besoin. La promotion de l'état de droit doit être l'un des principaux objectifs à prendre en considération au moment d'élaborer des stratégies de consolidation de la paix en Afrique et de traiter des déficits démocratiques ailleurs dans le monde.

Le Président assume à nouveau la présidence.

En effet, la prospérité et la sécurité ne deviendront réalité que le jour, s'il arrive jamais, où

nous décidons de respecter et de promouvoir les droits de l'homme. C'est notre obligation de faire face et de remédier aux violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent, et nous devons le faire dans un esprit de coopération et de compréhension. Il est de notre devoir collectif d'évaluer la performance effective de chaque État Membre relativement aux normes universelles des droits de l'homme, même s'il s'agit de désigner les coupables et de les montrer du doigt. Sinon, nous risquons d'affaiblir des critères importants de décence et de comportement humains. Tous les gouvernements doivent se souvenir qu'ils travaillent pour le peuple, et non pas pour eux-mêmes.

C'est pourquoi le Danemark appuie avec force l'établissement du conseil des droits de l'homme en tant qu'organe permanent et central de l'ONU, ainsi que le renforcement global de l'ensemble du mécanisme de l'ONU relatif aux droits de l'homme, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Soixante ans après la création de cette Organisation, nous devons accorder aux droits de l'homme la priorité et l'attention nécessaires afin de répondre aux attentes des populations que nous sommes censés servir.

Les crimes graves contre l'humanité commis au Darfour constituent un rappel pour la communauté internationale. L'impunité est inacceptable. D'aucuns font valoir que chaque fois qu'un pays sort d'un conflit, nous nous retrouvons face à un dilemme. Ils font valoir que la recherche de la justice est en contradiction avec la recherche de la paix. La paix et la justice, cependant, ne sont pas contradictoires mais, en fait, complémentaires. Le précédent créé par le renvoi de la situation au Darfour à la Cour pénale internationale est de bon augure. C'est un progrès considérable dans la lutte contre l'impunité, et cela augure bien de l'avenir de la justice internationale.

Enfin, je voudrais mentionner brièvement l'appel lancé par le Secrétaire général et les États Membres, dont le Danemark, en faveur d'une réforme de la gestion. Le Secrétaire général doit disposer des pouvoirs discrétionnaires nécessaires, assortis d'une obligation redditionnelle et d'un contrôle indépendant. Nous devons moderniser nos méthodes de travail afin de permettre à l'Organisation de s'acquitter de sa part des priorités énoncées lors du sommet.

Les prochains mois seront d'une importance cruciale. Le résultat du sommet doit être mis en œuvre.

Nous aurons à faire face à de nombreuses tâches difficiles mais importantes, qui devront être réglées dans un véritable esprit de coopération internationale. Nous devons renforcer cette grande institution. Elle a un rôle vital à jouer dans le monde d'aujourd'hui. Le Danemark ne ménagera aucun effort dans l'accomplissement de cette tâche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Jean-Paul Ngoupande, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

M. Ngoupande (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer en mon nom personnel et au nom de la délégation que je conduis, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale, tout en vous souhaitant plein succès dans l'accomplissement de votre importante mission. Votre désignation à la direction de cette session est, bien sûr, la consécration de vos qualités personnelles et de votre expérience, mais elle est aussi un hommage rendu à votre pays, la Suède, traditionnellement très engagée dans les actions onusiennes, et particulièrement l'aide au développement.

Je saisis cette occasion pour exprimer à l'endroit de votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, Ministre d'État chargé des affaires étrangères du Gabon, ma profonde admiration pour l'énorme travail qu'il a abattu et les efforts considérables qu'il a fournis tout au long de son mandat en vue de la réussite de la Réunion plénière de haut niveau, qui s'est tenue la semaine dernière du 14 au 16 septembre 2005. Comme Africain et comme membre du Gouvernement d'un pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), je ne peux qu'en ressentir une grande et légitime fierté.

Il y a en effet quelques jours, l'Organisation des Nations Unies a vécu un événement politique majeur, comparable au Sommet du Millénaire qui avait mobilisé une forte participation des dirigeants du monde.

Nous avons tous en mémoire la proposition du Président de la cinquante-neuvième session nous invitant à construire nos débats autour du thème : « Pour une Organisation des Nations Unies plus forte

et plus efficace : suivi et mise en œuvre de la Réunion de haut niveau de Septembre 2005 ».

Le vendredi 16 septembre, tard dans la soirée, un document de compromis a été adopté, un compromis acceptable du point de vue de ma délégation, même s'il ne répond pas à toutes les préoccupations exprimées dans le rapport courageux de notre Secrétaire général à qui, une fois encore, mon pays tient à rendre tout l'hommage qu'il mérite. Certaines propositions fortes qu'il a avancées, notamment celles relatives à la nécessaire réforme de l'Organisation, nous paraissent conserver toute leur actualité, parce que c'est la prise en compte de ces propositions qui rendra l'ONU plus forte et plus efficace en l'adaptant aux défis du XXI^e siècle.

En d'autres termes, la délégation centrafricaine est de l'avis de tous ceux qui estiment que le débat sur les réformes, notamment celle du Conseil de sécurité, est loin d'être clos. Ce n'est pas seulement une question de justice pour tous ceux qui n'étaient pas présents au rendez-vous de San Francisco voici 60 ans, lorsque les organes actuels ont été mis en place. Le continent africain, qui n'a véritablement commencé à se faire entendre sur le plan international qu'à partir de 1960, réclame à juste titre une place plus équitable au sein du Conseil de sécurité. La jeunesse africaine qui, soyons en assurés, suit les activités de l'ONU et nos débats actuels, a de plus en plus de mal à comprendre que notre continent soit le seul à ne pas disposer d'un siège permanent au sein de cet organe chargé de prendre les décisions les plus importantes concernant la paix et la sécurité dans le monde, y compris donc en Afrique.

Dans la déclaration qu'il a faite à cette même tribune le jeudi 15 septembre 2005 dans le cadre des débats de la Réunion plénière de haut niveau, S. E. M. François Bozizé, Président de la République centrafricaine, a souligné à quel point nous, les petits pays en développement, surtout ceux qui ont vécu ou vivent des situations de conflits et de crises politiques majeures, avons besoin de l'ONU, d'une ONU forte et efficace.

L'histoire récente de notre pays montre à quel point la solidarité internationale, coordonnée par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, a pu nous aider à remonter la pente. Après presque une décennie d'évolution chaotique, le sursaut patriotique du 15 mars 2003 a permis de mettre en

place une transition consensuelle. Celle-ci a bénéficié du soutien, des conseils, de l'expertise et des concours financiers et matériels de tous nos partenaires extérieurs.

Pendant deux ans, nous avons été accompagnés par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions spécialisées, associés à nos autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, comme la France, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et, bien sûr, nos frères africains, au premier rang desquels nous mentionnons les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sous l'impulsion de notre doyen, le Président gabonais El Hadj Omar Bongo Ondimba.

Le succès de notre transition consensuelle est donc dans une large mesure celui de la solidarité internationale, encouragée et mobilisée par l'ONU. Bien sûr, la volonté nationale, exprimée d'abord par les citoyens centrafricains de toutes conditions désirant ardemment la paix parce que fatigués des violences et du chaos, relayée ensuite par nos élites politiques et traduite en actions gouvernementales par le Président François Bozizé, cette volonté nationale, dis-je, a été le facteur premier ayant permis l'issue heureuse de la transition consensuelle et du processus électoral. En ce sens, c'est à juste titre que la communauté internationale a salué à l'unanimité la sagesse des Centrafricains, qui ont fait le choix du retour à la paix et à la concorde nationale.

Mais la solidarité internationale a été une condition nécessaire pour conduire à bon port la transition consensuelle et le processus électoral. C'est pourquoi, au nom du Président François Bozizé, du Gouvernement et du peuple centrafricains, je veux réitérer à tous ces partenaires l'expression de notre gratitude.

Comme l'a dit le chef de l'État dans sa déclaration du 15 septembre dernier, la République centrafricaine aborde maintenant une seconde étape du processus du retour à la paix et à la sécurité : celle de la reconstruction; un défi redoutable donc, dans un pays ruiné, en proie au chaos pendant de nombreuses années. Nous, Centrafricains, sommes bien conscients de notre responsabilité première, de notre

responsabilité collective en tant que nation, dans l'explosion du désastre que notre pays a vécu. Ne serait-ce que pour cette raison, l'essentiel des efforts et des sacrifices à consentir pour cette reconstruction nous incombe. Nous en sommes pleinement persuadés. Mais il est honnête de notre part d'avouer que face à l'immensité et à la complexité des efforts à accomplir pour cette reconstruction, le besoin de solidarité demeure grand. En disant cela, nous voulons simplement rappeler des précédents où la communauté internationale a compris que la meilleure façon d'éviter le retour en arrière, c'est d'accompagner fortement la reconstruction. La véritable victoire sur la violence et le désordre est acquise lorsque l'extrême misère, qui est la cause première des tensions génératrices des frustrations conduisant aux affrontements, commence véritablement à reculer. Des élections réussies et des institutions démocratiques qui commencent à fonctionner et qui s'efforcent de prendre à bras le corps les problèmes du pays, c'est certes une avancée importante sur le long et difficile chemin de la paix et de la stabilité. Mais tout cela demeure fondamentalement précaire tant que les attentes légitimes des populations et leurs aspirations à bénéficier elles aussi des dividendes de la paix ne sont pas satisfaites. Mais comment le seraient-elles dans le contexte d'un pays totalement exsangue, qui ne dispose même pas du minimum vital, à qui, pourtant, les donateurs exigent les mêmes conditions qu'aux États fonctionnant normalement? Par exemple, comment un pays émergeant péniblement d'une longue période de chaos peut-il trouver les ressources nécessaires pour rembourser des dettes avant d'espérer pouvoir bénéficier de nouveaux concours financiers?

Ces questions et d'autres interpellent la responsabilité de la communauté internationale dans la gestion des sorties de crise. En d'autres termes, elles posent le problème des voies et moyens de consolider la paix au sortir d'une période de chaos afin d'éviter le risque du retour à la case départ. Le Secrétaire général a très justement souligné ce point dans son rapport. Le document adopté à la fin de la Réunion plénière de haut niveau le mentionne également. La création d'une Commission de consolidation de la paix vient donc à point nommé. C'est le signe qu'une ambiguïté pèse sur la gestion des conflits : celle qui consiste à lâcher le malade alors qu'il entame à peine sa convalescence, ce qui conduit le plus souvent à des rechutes. Il est heureux que cette ambiguïté soit levée. L'appel pathétique du Président du Gouvernement fédéral de

transition de la Somalie, lancé dans son discours du samedi 17 septembre à cette même tribune, nous conforte, nous, Centrafricains, dans l'idée que la meilleure façon d'éviter les rechutes, qui sont évidemment coûteuses à gérer, c'est d'accompagner fortement la reconstruction.

À chaque fois qu'un pays plongé dans l'abîme commence à relever la tête, c'est une victoire pour l'ensemble de l'humanité, cette humanité qui ne saurait assister passivement à la noyade d'une partie d'elle-même, aussi petite soit-elle. Les sorties de crises sont sans doute un nouveau défi qui interpelle l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit des conditions à réunir pour qu'un pays qui entame un processus de retour à la paix et à la stabilité ne puisse replonger dans le chaos. La solution passe à notre avis par un élan supplémentaire de solidarité et de générosité de la part des partenaires de développement pour accompagner les efforts propres des pays convalescents.

Notre pays est convaincu que le retour durable de la paix passe par l'implication de toutes les couches de la population centrafricaine. La recherche de la paix et de la stabilité n'est pas seulement l'affaire des professionnels de la politique. Bien entendu, il importe que ceux-ci se surpassent pour rechercher des compromis conformes à l'intérêt national et que dans tous les cas ils évitent la radicalisation des positions politiques afin de donner une chance à la paix. C'est ce comportement que les acteurs politiques centrafricains ont eu et qui explique dans une large mesure l'issue pacifique de la transition consensuelle et du processus électoral.

Mais cela ne suffit pas pour consolider la paix. Il faut que ceux qui payent le coût le plus élevé des turpitudes de la politique aient leur mot à dire. Jeunes, femmes, paysans, salariés urbains, opérateurs économiques privés, médias, il y a un grand intérêt à ce que tous soient étroitement associés aux efforts et aux actions visant à la consolidation de la paix. C'est en ce sens qu'il convient de saluer le modèle offert par la concertation initiée par l'ONU sur la région des Grands Lacs. Cette concertation, qui réunit régulièrement les chefs d'État et les ministres, mais aussi divers compartiments de la société civile, fait que le débat sur la recherche de la paix n'est pas l'apanage des seuls politiques. Cette initiative a par ailleurs le mérite d'associer plusieurs pays concernés de près ou de loin par le problème des Grands Lacs. En réalité, il n'y a

aucune crise qui se limite à un seul pays, ne serait-ce que par ses effets directs ou indirects sur les voisins. C'est pourquoi il convient d'encourager et de soutenir l'énorme travail abattu par M. Ibrahima Fall.

En ce qui concerne la République centrafricaine, les priorités du Gouvernement de réconciliation nationale formé après les élections ont été clairement identifiées dans la déclaration de politique générale présentée au début du mois d'août 2005 devant l'Assemblée nationale par le Premier Ministre Elie Doté. Trois points focaux en ressortent pour le court et le moyen terme : premièrement, le rétablissement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire; deuxièmement, la maîtrise et la stabilisation des finances publiques; et, troisièmement, l'assainissement et la relance des secteurs réels de l'économie nationale – mines, bois, productions agricoles et pastorales.

S'agissant du premier point, il va de soi qu'aucun progrès n'est possible sans l'éradication de l'insécurité endémique entretenue par les bandes armées constituées principalement par les coupeurs de route. La restructuration déjà entamée des forces nationales de sécurité et de défense et leur équipement sont la première condition que le Gouvernement centrafricain s'efforce de réunir. La coopération sous-régionale est aussi un atout important, avec la présence active de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC), avec aussi les opérations à leurs frontières communes des forces centrafricaines, camerounaises et tchadiennes. Il convient en ce sens de saluer l'initiative prise par l'ONU à travers le BONUCA, à Bangui, d'organiser les 26 et 27 août dernier à Yaoundé, capitale du Cameroun, une réunion associant les responsables de la diplomatie et de la défense des trois pays. Il convient donc de saluer la contribution de la France, qui apporte à la FOMUC un précieux soutien logistique.

Par-delà le court terme, les grands défis auxquels la République centrafricaine est confrontée sont ceux de la santé et de l'éducation. L'éducation et la santé figurent parmi les principaux objectifs du Millénaire pour le développement. La République centrafricaine nourrit l'ambition d'œuvrer à leur réalisation à l'horizon 2015. Nous savons que rien de durable ne sera bâti sans le renforcement des capacités nationales.

Pour avoir terriblement pâti des soubresauts de ces dernières années, le peuple centrafricain aspire sincèrement à la paix et à la stabilité. Il est déterminé à

assumer toute sa part d'efforts et de sacrifices pour tourner définitivement le dos à un passé qui lui a causé beaucoup de torts. Il a besoin de la compréhension et du soutien de ses partenaires, en tête desquels il y a l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Fabio Berardi, Ministre des affaires étrangères et politiques de Saint-Marin.

M. Berardi (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Jan Eliasson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale en sa soixantième session. Je tiens aussi à exprimer au Président sortant, M. Jean Ping, notre profonde gratitude pour l'engagement et la détermination avec lesquels il s'est acquitté de son mandat.

Tout d'abord, j'aimerais également manifester ma satisfaction devant le résultat obtenu avec le document final de la Réunion plénière de haut niveau. Je suis certain qu'avec un mandat clair pour nos chefs d'État et de gouvernement, nous serons en mesure d'atteindre nos buts.

L'Organisation des Nations Unies est à un moment extrêmement important et crucial de son existence. En effet, le défi que constitue la réforme de l'ONU est maintenant inévitable et nécessaire pour jeter les bases des activités futures de l'Organisation. Il n'est que trop clair aujourd'hui que cette réforme devra concerner ses principaux organes, les méthodes de travail et la gestion des ressources humaines et économiques. La structure de l'ONU sera modifiée, avec comme objectif de montrer au monde entier que l'Organisation est un organe efficace et démocratique capable de garantir la paix et le développement.

La réforme, qui provoquera des tensions et exigera des sacrifices, sera critiquée par un certain nombre d'États, comme c'est le cas pour tous les compromis ardu. Le processus sera long et rencontrera de nombreux obstacles, mais il est nécessaire et indispensable.

Saint-Marin estime que le processus de réforme déjà lancé ne va pas s'arrêter. Cependant, les changements devront être de grande ampleur et devront prendre en compte la nécessité de faire face à des questions importantes, comme la réforme du Conseil de sécurité. Le plus important est que la réforme devra

s'appuyer sur le consensus le plus large possible et être fondée sur deux principes : la démocratie et la transparence. Nous espérons que l'élargissement assurera la plus large représentation géographique et régionale possible et que les méthodes et idées de la solution retenue ne seront pas imposées de force, et qu'elles ne favoriseront pas les intérêts d'un petit nombre de pays. Nous appuyons les principes du Groupe du consensus et sommes prêts à examiner toute proposition qui ne crée pas de fractures et permet la création d'un nouvel équilibre durable.

Pour Saint-Marin, l'ONU doit être fondée sur la démocratie, qui lui confère sa légitimité et sa force morale. La rationalisation des structures et des procédures est également nécessaire pour assurer une plus grande efficacité, car c'est sur le terrain, au sein des populations, que l'ONU remplit véritablement sa mission. En effet, ce sont les peuples qui déterminent quelle est l'importance de cette Organisation en ce qui concerne l'amélioration de leurs vies.

En ce qui concerne certains aspects essentiels actuellement en cours d'examen, Saint-Marin estime que la proposition de créer un Conseil des droits de l'homme risque de ne pas régler le problème fondamental de la Commission des droits de l'homme, c'est-à-dire la politisation. Toutefois, Saint-Marin estime que la protection des droits de l'homme mérite un degré d'attention équivalent à ceux accordés par le Conseil économique et social aux aspects sociaux et économiques et par le Conseil de sécurité à la paix et la sécurité.

Saint-Marin estime que le Conseil des droits de l'homme devrait rendre des comptes directement à l'Assemblée générale et devrait avoir une composition suffisamment étendue pour permettre une participation adéquate des pays de petite et moyenne taille. De plus, les compétences spécifiques du nouveau Conseil par rapport à la Troisième Commission doivent être clairement définies afin d'éviter les doubles emplois et l'inefficacité.

Le projet de Commission de consolidation de la paix est selon nous une excellente réponse institutionnelle aux situations d'après conflit. Cette Commission doit jouer un rôle important non seulement dans le règlement des conflits, mais aussi dans leur prévention. De plus, elle devra identifier des solutions spécifiques pour les pays en cours de

transition d'un régime totalitaire ou de l'anarchie institutionnelle à la démocratie.

Selon nous, la Commission devrait soumettre des recommandations au Conseil de sécurité sur les mesures à adopter pour garantir la cohérence entre les interventions pour la paix, les processus de relance économique, la reconstruction des institutions nationales et de l'administration publique, et le renforcement de la démocratie et de l'état de droit. Par ailleurs, nous estimons que la Commission devrait être composée des pays membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi que des pays directement impliqués dans des situations spécifiques.

Il y a à peine quelques jours, la majorité des dirigeants du monde se sont réunis dans cette même salle pour débattre de ce qui a été fait jusqu'à présent en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours des cinq dernières années, les activités d'aide au développement n'ont pas répondu à nos attentes. Nous espérons sincèrement que le sommet qui s'est récemment achevé aura pour effet de favoriser et d'encourager un engagement plus ferme de la part de tous les pays développés et pays en développement.

Saint-Marin a suivi avec beaucoup d'attention le processus de réforme lancé par le Secrétaire général et a pris une part active aux débats sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande », ainsi qu'aux négociations sur le document final de la Réunion plénière de haut niveau. Nous aurions aimé que ce dernier document comprenne des propositions plus pointues et plus complètes.

Saint-Marin est conscient du fait que le développement est la condition sine qua non pour atteindre les objectifs du Millénaire. Aujourd'hui, au XXI^e siècle, plus d'un milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour et 30 000 enfants meurent de faim chaque jour. Ces chiffres ne peuvent nous laisser indifférents. Ce n'est qu'en éliminant la pauvreté, le sous-développement et les épidémies, et en allégeant le fardeau écrasant de la dette des pays en développement, qu'il sera possible de parvenir à un bien-être collectif.

La paix et la sécurité sont intimement liées aux objectifs du Millénaire, car elles représentent les conditions essentielles à réunir pour qu'un pays améliore sa situation économique et humaine. La paix

et la sécurité ne peuvent être séparées du problème du terrorisme, une fois encore rappelé à notre attention par les lâches attaques qui ont eu lieu récemment. Le terrorisme ne doit pas détourner la communauté internationale de sa détermination à promouvoir la démocratisation, ainsi qu'une culture de paix et de respect pour toutes les religions, pour tous les groupes ethniques et pour la diversité culturelle.

Tous les États doivent partager la responsabilité de la lutte contre le terrorisme et doivent coopérer aux niveaux régional et international pour la mise en œuvre de mesures préventives ciblées et efficaces. Chaque État doit adopter les lois requises pour rompre le cercle vicieux du terrorisme et empêcher son financement par le biais de la coopération économique et bancaire.

Le principe de la « responsabilité de protéger » est un concept extrêmement intéressant. Cette idée ne peut toutefois être acceptée que si on la comprend non pas comme une violation de la souveraineté nationale, mais comme un devoir qu'ont tous les États vis-à-vis des pays frappés par des massacres, des génocides et des crises humanitaires.

Saint-Marin suit de près l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. La décision du Gouvernement israélien de retirer ses colons de la bande de Gaza et de Cisjordanie constitue une mesure des plus importantes sur le plan de l'application de la Feuille de route. Le Premier Ministre Sharon a fait montre d'un grand courage et d'une grande détermination en prenant cette décision, malgré toutes les difficultés qu'il a rencontrées au plan national.

Saint-Marin partage l'espoir de la communauté internationale que le Gouvernement palestinien respectera également pleinement ses engagements et, par le rejet total des actes de terrorisme commis par des groupes extrémistes, maintiendra et renforcera de manière responsable le dialogue et les relations constructives qui ont été établis avec le Gouvernement israélien.

Nous tirons également une grande satisfaction des élections récentes qui se sont tenues en Afghanistan, pays engagé sur la voie de la démocratie et jouissant d'une plus grande liberté. Nous saluons également les élections et l'approbation d'une nouvelle Constitution en Iraq qui, nous l'espérons, conduiront à un véritable renouveau institutionnel, social et culturel de ce pays.

Nous ne pouvons manquer d'examiner et de souligner la situation des femmes et des enfants dans nos débats sur les préoccupations qui sont les nôtres au début de ce Millénaire et sur le développement du genre humain. Les enfants, en particulier, sont les plus vulnérables à la guerre et la famine. Ce sont eux qui subissent pour l'essentiel les conséquences des actions et des décisions des adultes. Les bombardements, les conflits, la malnutrition, la pauvreté, les maladies curables, le travail des enfants et les sévices sexuels entraînent pour eux de grandes souffrances et la mort. Si on s'arrêtait un instant pour penser à ces enfants, certains des pires événements dans le monde pourraient être évités.

Mon pays a entrepris cette année plusieurs initiatives humanitaires en faveur des enfants, notamment en Afrique, avec l'appui de nos institutions. Je voudrais à cet égard mentionner la décision prise récemment à l'unanimité par le Parlement de mon pays en faveur de programmes visant à améliorer les conditions de vie des enfants en Ouganda.

La pauvreté et la faim sont une prison à l'intérieur de laquelle de nombreuses femmes luttent pour leur existence, victimes de l'injustice et de la discrimination. Notre incapacité à libérer ces femmes, malgré tous les moyens dont nous disposons, est l'un des pires scandales de notre époque. En cette époque de bien-être économique et de progrès, bien qu'inégaux, la complicité à l'égard de cette injustice, par négligence ou incapacité, est inacceptable. Les médias dont nous disposons ne nous permettent pas de méconnaître cette situation. Beijing et Beijing+5 sont essentiels à la destruction des murs de cette prison et à la garantie du respect et du développement des femmes au XXI^e siècle.

L'an dernier, Saint-Marin a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, en juin dernier, le Parlement a approuvé l'adhésion à son Protocole facultatif. J'ai déposé l'instrument d'adhésion dès mon arrivée à New York. Saint-Marin s'emploie en outre sans relâche à appuyer l'égalité des femmes et leur intégration totale à sa société.

Je voudrais à cette occasion exprimer l'espoir que la communauté internationale redoublera d'efforts en vue de protéger l'environnement et de prévenir les catastrophes naturelles. La coopération internationale est à cette fin d'une importance capitale et le Protocole

de Kyoto constitue un instrument particulièrement important pour notre pays.

Je voudrais à nouveau transmettre à ce sujet les condoléances et la solidarité de mon pays aux personnes tragiquement touchées par les catastrophes naturelles comme celles qui se sont produites il y a quelques mois en Asie du Sud-Est et, plus récemment, le long des côtes du Golfe du Mexique aux États-Unis d'Amérique.

Les objectifs du Millénaire pour le développement, les processus de paix, la lutte contre l'injustice et nos grandes tâches semblent insurmontables, mais l'humanité dispose des ressources et des instruments nécessaires à la réalisation de ces objectifs, et l'ONU constitue un des principaux outils dont nous disposons. Je suis persuadé que l'Organisation sera à la hauteur de cette noble tâche. Je voudrais à cette fin vous adresser mes vœux les plus sincères, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général et à tous les collègues, diplomates et représentants qui ont foi dans les idéaux de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Aboudou Soefo, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, Ministre de la coopération et de la francophonie des Comores.

M. Soefo (Comores) : Prenant la parole pour la première fois devant cette auguste Assemblée, j'éprouve un réel plaisir à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale de notre Organisation. Une élection qui vous honore personnellement et consacre vos qualités de diplomate bien apprécié de tous. Elle rehausse également l'image de marque de votre pays. Soyez assuré du soutien de la délégation de l'Union des Comores, pour que vous meniez à bien votre exaltante mission.

Votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, mérite toute notre admiration, mais aussi nos félicitations, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session.

Qu'il me soit permis de renouveler ici la confiance que nous accordons à notre Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, mais surtout notre reconnaissance pour son engagement constant en vue de l'avènement d'un monde plus juste, plus paisible et plus prospère.

Notre monde est confronté à des défis et à des menaces qui remettent en cause la sécurité et la prospérité. Et pourtant l'on assiste aujourd'hui à un essor technologique et scientifique sans précédent. De ce constat ressort une nette régression des valeurs humaines et des principes fondamentaux devant concourir à l'instauration de la paix, au respect de la dignité humaine et à la solidarité internationale.

Est-il besoin d'énumérer les fléaux modernes qui embrasent toutes les régions du monde et qui ont pour nom extrémisme, terrorisme, épuration ethnique, et j'en passe? À ce paysage sombre de l'état du monde, qui résulte d'une défaillance de la conscience humaine, s'ajoutent les calamités naturelles que sont les inondations, les cyclones, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les raz de marée, et bien d'autres hélas!

Le cas du cyclone Katrina, qui a ravagé la Louisiane, pour n'en citer que le plus récent, en est un exemple frappant. Le Gouvernement de l'Union des Comores, par ma voix, exprime toute sa sympathie à son homologue des États-Unis d'Amérique et à tout le peuple des États-Unis.

Les victimes de la violence et de l'injustice humaine, comme celles des calamités naturelles, n'ont d'autre recours qu'en cette Organisation investie de la plus noble mission, celle de défendre et préserver leur dignité. Mais cette même Organisation aura besoin d'un souffle nouveau pour impulser une action internationale à la mesure des attentes de nos peuples.

C'est pourquoi une redéfinition de notre vision en matière de sécurité planétaire s'impose. Elle doit placer l'être humain au cœur de la réflexion et prendre en compte tous les paramètres liés à la sécurité de celui-ci. En effet, aucune paix durable ne saurait être envisagée dans la misère, la maladie, le désespoir, la guerre et l'oppression, bref, dans l'incertitude du quotidien et de l'avenir. C'est dire la relation indissociable de la paix et du développement auxquels nous aspirons tous et, par conséquent, l'urgence de nous imposer un code de bonne conduite et de vie où le droit devra tout réguler.

Il importe alors de revigorer l'ONU et la redynamiser, pour la préparer efficacement à faire face aux problèmes du monde contemporain. Toutefois, la composition de ses organes doit être la plus représentative possible du monde, afin de mieux consacrer et d'illustrer son universalité et de garantir

l'égalité souveraine des États, notamment les plus petits. Il importe également que l'ONU, en sa qualité de première institution planétaire, fonctionne sur la base de règles et normes reconnues et approuvées de tous, ce qui renforcera sa crédibilité. C'est seulement de cette manière que nous réglerons réellement les problèmes du terrorisme, en le traitant à la racine, et que nous marquerons notre sympathie et toute notre solidarité à ceux qui ont consacré toute leur vie à la lutte contre l'exclusion et l'injustice.

En ce moment précis, j'ai une pensée profonde pour tous ceux qui ont combattu pour ces nobles causes partout dans le monde. Le peuple frère de Palestine en est une parfaite illustration. En effet, les aspirations du peuple palestinien sont celles d'un peuple revendiquant sa dignité et sa sécurité. Aussi, pour l'intérêt de tous les peuples du Proche-Orient, le processus de paix devra-t-il continuer, car construire la paix et la préserver demeurent une exigence majeure pour notre monde. Il est urgent qu'un État palestinien soit créé et qu'il puisse vivre avec l'État d'Israël et tous les autres pays voisins dans la paix, la sécurité et la stabilité.

Mon pays salue ainsi le retrait d'Israël de la bande de Gaza, lequel constitue un pas décisif dans la recherche d'une solution rapide, juste et équitable à ce problème qui n'a que trop duré. Nous restons convaincus que ce geste augure de perspectives heureuses pour la région et les peuples concernés.

S'agissant de l'Iraq, les conditions doivent être suffisamment créées pour permettre une réelle avancée vers la paix, laquelle garantira la stabilité nécessaire au développement socioéconomique de ce pays.

En Asie, la situation mérite également une attention particulière de la part de la communauté internationale. En effet, l'enlèvement de la question de la province chinoise de Taiwan, pour ne citer que ce cas, n'est pas de nature à favoriser la stabilité dans cette partie du monde. C'est pourquoi, dans son souci de voir s'affirmer toujours la primauté du droit dans les relations internationales et garantir le respect de l'unité nationale des pays, l'Union des Comores exhorte cette auguste Assemblée à prendre en compte la revendication légitime du Gouvernement de la République populaire de Chine sur la province chinoise de Taiwan.

En Afrique, nous notons avec satisfaction le dénouement de certaines crises, notamment en République du Soudan où l'évolution actuelle de la

situation ouvre des perspectives vers une réconciliation nationale effective. Le Gouvernement de l'Union des Comores encourage les parties soudanaises à persévérer dans cette voie.

Quant aux autres crises non encore résolues, nous exhortons la communauté internationale à jouer un rôle de premier plan en vue de leur dénouement. En effet, la stabilité demeure une condition primordiale pour le succès des efforts de développement économique de l'Afrique déployés à travers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les autres initiatives régionales et mondiales concourant au même objectif. De même, ces efforts ne sauraient être concluants si le sida, le paludisme, la drépanocytose et d'autres maladies continuent de sévir dans nos pays. À cela s'ajoute le lot d'autres menaces tels que la sécheresse, la famine, l'invasion acridienne, l'extrême pauvreté et le poids de la dette qui contribue à engloutir les économies de nos pays.

Aussi, comment ne pas saluer l'initiative de la tenue du sommet sur l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui devra permettre les réaménagements nécessaires pour que d'ici à 2015 l'objectif de développement visé soit atteint.

Les problèmes environnementaux affectent tous les États et constituent une source de réelle préoccupation pour nous tous. La pollution à outrance, la destruction de la couche d'ozone, le déboisement, l'élévation du niveau de la mer, bref, la dégradation sans cesse croissante de l'environnement, appellent à une réelle prise de conscience de cette menace planétaire.

Mais si ces problèmes sont propres à plusieurs États, il convient de reconnaître que certains parmi eux, en l'occurrence les petits États insulaires en développement, présentent des particularités qu'il faudrait prendre en considération et traiter avec davantage d'attention. C'est le cas pour l'Union des Comores qui a récemment connu une éruption volcanique ayant engendré des dégâts majeurs sur l'environnement. Ces menaces qui pèsent quotidiennement sur nos pays appellent à la mise en place, dans les meilleurs délais possibles, de mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes naturelles.

Nous nous félicitons des initiatives régionales, notamment au niveau de la Commission de l'océan Indien, qui vont dans le sens d'une meilleure prise en

charge de ces situations, et nous exhortons la communauté internationale à nous apporter également son précieux concours. Je saisis cette occasion pour exprimer toute notre reconnaissance au Gouvernement français, au Programme des Nations Unies pour le développement, à tous les autres pays amis et aux institutions spécialisées des Nations Unies qui nous ont grandement assistés dans la prise en charge et la gestion de cette catastrophe.

J'ai parlé précédemment des inégalités qui caractérisent notre monde. Elles se manifestent à plusieurs niveaux, certes, mais l'aspect socioéconomique est le plus criant. Longtemps en marge de la sphère mondiale des décisions, nos pays du Sud continuent de subir les conséquences de leur fragilité économique. Les règles de jeu dans le système du commerce mondial nous excluent de facto du circuit. D'autre part, le faible degré d'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le Sud est plus que révélateur du grand écart qui existe dans ce domaine entre nos pays et ceux du Nord.

De son côté, la dette continue de peser sur de nombreux pays du Sud, même si, dans un élan de générosité et surtout de responsabilité de la part des pays riches, certains parmi eux ont vu leur situation prise en compte et améliorée à travers l'annulation de leur dette. C'est dire toute l'urgence qui caractérise l'examen de la situation économique et financière des pays du Sud pour leur permettre de s'inscrire réellement dans la dynamique de la mondialisation.

Ainsi, pour remédier aux disparités et à la lenteur constatées dans la réalisation des objectifs de développement en général, un partenariat mondial s'impose. Dans ce contexte, il est urgent d'accorder une attention particulière à la situation des couches sociales les plus défavorisées, notamment en leur assurant l'accès aux services financiers à travers la promotion du microfinancement et du microcrédit.

Par ailleurs, la situation de la dette nous interpelle et son examen objectif s'impose. Nous devons placer l'annulation de la dette publique des pays pauvres très endettés, celle des pays les moins avancés et celle des pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire au centre de nos préoccupations. Enfin, l'action internationale devrait aller dans le sens de la promotion d'un système commercial équitable, réglementé, ouvert et non

discriminatoire, notamment en facilitant l'adhésion des pays en développement à l'Organisation mondiale du commerce.

L'ONU est une tribune irremplaçable. Creuset à la fois de nos cris d'alarme et de nos espoirs pour un monde meilleur, elle reste le cadre idéal pour évoquer la situation mondiale et pour donner un aperçu de la situation dans nos pays respectifs.

En ce qui concerne l'Union des Comores, je suis heureux d'annoncer du haut de cette tribune le parachèvement de la mise en place des nouvelles institutions, qui sont aujourd'hui effectives. Nous y avons tous grandement contribué, et nous remercions tous ceux qui y ont contribué. Nous avons, à présent, le double devoir de consolider les précieux acquis de la réconciliation nationale et de promouvoir le développement socioéconomique du pays.

C'est ainsi qu'avec nos partenaires de développement, nous menons des actions en vue de redynamiser notre coopération pour mieux l'orienter vers le bien-être de la population. Dans cette même optique, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeure une des priorités du Gouvernement de l'Union des Comores.

Par ailleurs, mon pays, qui a conclu un programme de référence avec le Fonds monétaire international (FMI) en janvier 2005, poursuit ses efforts d'assainissement des finances publiques dans la perspective de conclure avec les institutions de Bretton Woods, un programme de Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), visant à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ses priorités de développement.

Dans cette démarche, les autorités comoriennes œuvrent également à la concrétisation de la recommandation de la communauté internationale relative à la tenue d'une conférence des bailleurs des fonds en faveur des Comores. J'ai donc le plaisir d'informer cette auguste Assemblée que ces assises capitales pour le devenir économique et social de mon pays se tiendront le 8 décembre prochain, en République de Maurice, sous les auspices de l'Union africaine. Au nom de mon pays, j'exhorte la communauté internationale à nous apporter son précieux concours en vue de la réussite de cette conférence.

Je voudrais également saisir cette agréable opportunité pour exprimer notre profonde gratitude à la République de Maurice pour son offre généreuse d'abriter cette importante conférence. Nous remercions tout particulièrement le Premier Ministre de l'île Maurice, S. E. M. Navin Chandra Rangoolam, pour sa disponibilité à coprésider cette conférence.

Dans le même sens, au nom du Gouvernement de l'Union des Comores, je rends un hommage mérité à la République sud-africaine pour son soutien constant aux Comores et pour avoir mené, avec succès et réussite, la coordination des efforts de l'Union africaine et des pays de la région, en faveur du processus de réconciliation nationale dans mon pays. Les Comoriens accueillent avec bonheur et satisfaction l'intérêt constant que S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, attache au devenir des Comores et sa disponibilité à coprésider la conférence au profit des Comores.

Je ne saurais clore mon propos sans évoquer, devant cette auguste Assemblée, la question de l'île comorienne de Mayotte. À la suite d'une série de concertations engagées entre les autorités françaises et comoriennes dans le souci partagé de trouver à cette question une solution qui préserve à la fois l'amitié et la coopération entre les deux pays, sauvegarde les intérêts des deux États et qui satisfasse aux aspirations de l'ensemble de la population de l'archipel, une nouvelle dynamique est initiée. Elle consiste à favoriser le dialogue direct entre les deux parties, l'objectif étant de trouver une solution liant le droit aux intérêts des uns et des autres.

Le Gouvernement comorien fonde beaucoup d'espoir en cette dynamique. Il pense, en effet, pouvoir faire confiance à la République française, pour sa disponibilité à œuvre à la recherche d'une solution concertée et honorable à cette situation. Je saisis donc cette opportunité pour renouveler nos sincères remerciements à tous les amis des Comores qui n'ont jamais cessé d'apporter leur soutien, leur encouragement et leur solidarité agissante à mon pays, dans la recherche d'une solution conforme au droit, sur cette question. Je voudrais également les assurer, au nom du Gouvernement de l'Union des Comores, qu'ils seront constamment tenus informés de l'évolution de ce dossier et qu'ils seront, si tel est l'intérêt de la question, associés à ce processus.

Œuvre pour la paix, c'est lutter contre tout ce qui nourrit l'extrémisme et toute forme de frustration possible. Œuvre pour la paix, c'est également mettre tous les moyens nécessaires à la garantie d'un développement sans lequel l'homme n'a aucune dignité. Aussi le salut de notre monde réside-t-il en cette Organisation. Oeuvrons pour son renouveau, pour plus de paix, de bonheur et pour plus de dignité humaine. Oeuvrons pour l'égalité des chances pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Bernard Rudolf Bot, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. Bot (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai la ferme conviction que nous avons obtenu des résultats importants lors du sommet de septembre. Nous avons créé une commission de consolidation de la paix et nous nous sommes accordés sur l'établissement d'un conseil des droits de l'homme. Nous avons un bon texte sur le développement, y compris un accord unanime sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et nous nous sommes entendus sur la responsabilité de protéger. Nous avons accompli des progrès dans le sens d'un consensus sur la lutte contre le terrorisme et nous nous sommes mis d'accord sur plusieurs questions essentielles en matière de gestion et de réforme.

Certains ont fait part de leur déception face aux résultats atteints lors du sommet et, certes, toutes nos ambitions n'ont pas été réalisées. Cela signifie-t-il que nous avons tort de nous montrer ambitieux? Évidemment, non. Dans une société mondiale qui compte 191 États Membres, nous devons accepter que le résultat final de négociations soit toujours le reflet d'un compromis entre des ambitions diverses, et il nous faut nous montrer tolérants vis-à-vis des points de vue et des intérêts de chacun.

En ce qui concerne les attentes de mon pays, nous sommes préoccupés de voir qu'aucun accord n'est intervenu sur des mesures quelconques de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, l'une des plus grandes menaces posées à l'humanité. Nous avons également espéré un accord plus spécifique sur les modalités du conseil des droits de l'homme et nous aurions préféré que soient mieux définies les conditions du recours à la force, et que soit rédigé un texte plus énergique sur la Cour pénale internationale. Les Pays-Bas auraient par ailleurs aimé donner au

Secrétaire général davantage de marge de manœuvre dans l'exercice de ses responsabilités de gestion.

Mais, dans l'ensemble, nous avons enregistré de nets progrès. Convenons donc de continuer à être ambitieux, d'aller de l'avant dans la mise en œuvre du programme sur lequel nous nous sommes accordés et de permettre à l'ONU de concrétiser nos promesses. J'attends avec intérêt de connaître les grandes lignes du programme de travail que le Président de l'Assemblée a annoncé et j'appuie pleinement le pacte de responsabilité que le Secrétaire général nous a mis au défi d'accepter.

Nous avons également accompli autre chose, quelque chose de moins patent mais de tout aussi important. Nous avons réaffirmé notre soutien politique et moral à un principe sous-jacent fondamental, à savoir la nécessité de bâtir des ponts à travers le dialogue et la coopération et de promouvoir le respect et la tolérance. Nous partageons tous la conviction que l'ONU a un rôle central à jouer dans la promotion du respect et de la tolérance à travers le monde.

Selon une maxime bien connue, il n'y a qu'une chose que nous ne saurions tolérer, c'est l'intolérance. En fait, lutter pour protéger la tolérance contre l'intolérance est l'un des grands défis de notre temps.

Il est de l'intérêt de tous les États de lutter contre les idéologies radicales qui transforment les individus en terroristes. Le terrorisme, comme nous le savons tous, est une menace qui ne connaît pas de frontières. Des individus de toute conviction et de toute croyance en sont les victimes innocentes. Nous devons donc réagir collectivement face au terrorisme et face aux idéologies radicales qui l'alimentent et l'entretiennent. Le Rwanda et les guerres en ex-Yougoslavie nous ont douloureusement rappelé comment l'exploitation politique d'une rhétorique intolérante et raciste peut même conduire au génocide ou à l'épuration ethnique.

Pourtant, je ne crois pas qu'il y ait ou qu'il y aura un choc des civilisations. En revanche, il existe un choc de la tolérance et de l'intolérance au sein des sociétés et entre nos sociétés, au sein de nos civilisations et entre les civilisations.

C'est pourquoi il est si important aujourd'hui de lutter contre les idéologies radicales qui encouragent l'extrémisme violent. La résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité qui appelle tous les États à

interdire, par la loi, l'incitation à commettre un ou des actes terroristes, constitue un message important adressé aux marchands de haine.

M. Sambu (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

Pour lutter efficacement contre l'extrémisme violent et le terrorisme, nous devons établir un équilibre délicat entre les mesures judiciaires et policières, d'une part, et un dialogue véritable, d'autre part. Tirons les enseignements de l'expérience des uns et des autres à cet égard. Je crois qu'une évaluation par les pairs dans le cadre du Conseil des droits de l'homme pourrait à l'avenir nous aider tous à maintenir cet équilibre délicat.

Investissons dans une culture mondiale de tolérance et de respect mutuel. Nous ne devons pas considérer les différences culturelles, religieuses et idéologiques comme des abîmes infranchissables qui séparent des adversaires. Au contraire, nous devrions joindre nos forces au service d'une société mondiale dans laquelle la quête d'une plus grande unité va de pair avec le respect de la diversité.

La meilleure façon pour les sociétés de protéger la tolérance est, pour elles, de chérir leur identité et, en même temps, d'avoir le courage de réévaluer la validité de leurs normes et critères en vigueur. Des événements récents survenus aux Pays-Bas, par exemple, ont amené notre société à répondre à la question de savoir comment protéger notre tradition séculaire de tolérance contre ceux qui en abuseraient pour semer la haine et la division. Cette réflexion est un processus continu, mais la réponse consiste en partie à garder constamment en mémoire que c'est une erreur de tenir une communauté tout entière responsable de méfaits individuels.

Faisons tous le vœu de protéger la tolérance contre l'intolérance. Investissons dans le respect mutuel et essayons de changer l'état d'esprit de ceux qui propagent l'intolérance et l'extrémisme violent. Cela nécessitera un dialogue permanent, avec dans le rôle principal l'ONU, seule assise mondiale véritable dont nous disposons.

Un dialogue sérieux peut également contribuer à dissiper les malentendus. L'un des malentendus les plus flagrants concerne la nature de la laïcité, j'entends par là la séparation de l'État et des institutions religieuses. Cette séparation protège la liberté de tous les citoyens de toutes les appartenances religieuses,

ainsi que celle des personnes qui ne pratiquent aucune religion. Aux Pays-Bas, comme ailleurs, le personnel politique et les partis politiques peuvent trouver une source d'inspiration dans la religion, dès lors que les institutions demeurent séparées.

C'est précisément pourquoi, dans mon pays et dans tout le continent européen, il y a une place pour l'islam tout comme il y a une place pour d'autres religions. Il y a une place pour toutes les formes d'islam qui permettent aux croyants d'être à la fois musulmans et citoyens d'une société démocratique.

La citoyenneté signifie bien plus que la simple détention d'un passeport. La vraie citoyenneté exige une contribution active à la société dont on fait partie. Elle exige également une société qui soit ouverte aux contributions nombreuses et diverses de tous ses citoyens. Les idéologies radicales qui incitent à s'isoler du reste de la société et à rejeter, voire attaquer, l'esprit de la démocratie se heurteront dans mon pays et, j'espère, partout ailleurs à notre refus obstiné de céder si peu que ce soit. L'intolérance est un phénomène mondial et transfrontalier, et c'est la raison pour laquelle nous avons un besoin urgent de l'ONU à nos côtés.

La réforme de l'ONU signifiera que nous aurons tenu nos promesses. Elle nécessitera une mise en œuvre résolue des plans et des propositions auxquels nous avons souscrit. Si nous sommes sérieux dans nos efforts pour bâtir un monde plus humain, digne et juste, la réforme de l'ONU doit également favoriser la protection de la tolérance contre l'intolérance.

Dans notre monde en rapide évolution, les peuples aspirent à la sécurité et aux certitudes, et cela est compréhensible. Mais les dirigeants du monde entier ont le devoir d'expliquer que les visions étroites du monde où les différences n'ont pas leur place ne sauraient apporter de réelle protection. Sans le respect de la diversité, il ne saurait y avoir d'unité.

Si nous voulons protéger la tolérance contre l'intolérance, nous devons jeter un regard critique sur ce que nous enseignons à nos enfants. Comment pouvons-nous attendre d'eux qu'ils deviennent des adultes tolérants s'ils apprennent à l'école à mépriser les personnes qui ont d'autres croyances et origines ethniques? Il ne suffit pas aux gouvernements d'entretenir des relations polies avec d'autres gouvernements; ils doivent, en même temps, ne pas

permettre à des foyers d'intolérance d'exister dans leurs sociétés.

Il y a un vieux dicton qui dit « qui sème le vent récolte la tempête ». Si nous voulons récolter une moisson de tolérance et de respect mutuel et forger un but commun, nous devons nous mettre au travail dès maintenant. Commençons à semer les graines de la tolérance et du respect mutuel ici à l'ONU, carrefour principal des civilisations du monde.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Fatoumata Kaba-Sidibé, Ministre des affaires étrangères de la Guinée.

M^{me} Kaba-Sidibé (Guinée) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser, au nom de la délégation que je conduis, mes vives félicitations à M. Eliasson pour sa brillante élection à la tête de cette soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans l'accomplissement de son importante mission, mon pays, la Guinée, l'assure de sa pleine coopération.

Je voudrais ensuite rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. Jean Ping, pour la compétence, l'efficacité et le dévouement avec lesquels il a su mener les travaux de la cinquante-neuvième session.

Je me fais aussi l'agréable devoir de transmettre au Secrétaire général, M. Kofi Annan, la haute appréciation, les encouragements et le soutien de S. E. le général Lansana Conte, Président de la République de Guinée, pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer dans l'exercice de son mandat.

La réunion au sommet de la présente session de l'Assemblée générale a renforcé substantiellement notre détermination commune à promouvoir la paix et la sécurité internationales, l'état de droit et le droit au développement. L'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et les engagements renouvelés des États Membres à les atteindre, constituent un motif d'espoir.

La République de Guinée reste cependant convaincue que pour mieux faire face aux menaces et défis qui nous interpellent, il nous appartient de poursuivre résolument les réformes nécessaires pour la revitalisation de notre Organisation.

Au titre de la paix et de la sécurité, l'action conjuguée et décisive du système des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales,

notamment l'Union africaine, a permis d'enregistrer des résultats significatifs au cours des derniers mois.

En Afrique de l'Ouest, particulièrement dans le bassin du fleuve Mano, après des années tumultueuses, aux conséquences dramatiques, les espoirs de paix se concrétisent progressivement.

Au Libéria, le renouveau politique et institutionnel en cours est encourageant. Toutefois, de nombreux obstacles existent sur le chemin de la réconciliation nationale et du relèvement économique du pays. Il est indispensable de tout mettre en œuvre pour empêcher toute manipulation, par les forces de déstabilisation, des élections d'octobre prochain, en vue de garantir leur légitimité et leur équité. Nous exhortons donc la communauté internationale à apporter à ce pays l'assistance requise pour lui permettre de mener à terme la transition et d'entamer sa reconstruction.

En Sierra Léone, la réconciliation nationale se poursuit, favorisant ainsi la consolidation de la paix et le développement. Ma délégation estime que le financement adéquat du Tribunal spécial pour la Sierra Léone et le transfèrement de toutes les personnes présumées coupables de crimes graves au regard du droit international sont une condition indispensable pour mettre fin à l'impunité et renforcer la stabilité sous-régionale.

En Guinée-Bissau, mon pays se félicite du bon déroulement des élections présidentielles, qui augure d'une ère nouvelle propice à la réconciliation nationale et à un retour à l'ordre constitutionnel.

En Côte d'Ivoire, la signature de l'Accord de Pretoria, le 6 avril 2005, a suscité un réel espoir pour le dénouement de la crise. Cependant, les derniers développements survenus constituent une source de préoccupation. Le Gouvernement guinéen appelle toutes les parties concernées à ne rien ménager pour toujours privilégier le règlement politique du conflit. La paix et la stabilité de la sous-région en dépendent.

Au Burundi, le processus de paix a connu des progrès majeurs, marqués, notamment, par le déroulement des élections législatives et présidentielles, dans des conditions régulières, transparentes et pacifiques. La Guinée s'en félicite et appelle ses frères burundais à persévérer dans la voie de la réconciliation et de la reconstruction nationales.

En République démocratique du Congo, où la transition entre dans une phase décisive, la persistance des troubles à l'est du pays demeure un sujet d'inquiétude. Mon pays encourage toutes les parties à se conformer aux dispositions pertinentes de l'accord global inclusif.

Au Soudan, la mise en place d'un Gouvernement d'unité nationale et la volonté politique manifestée par les différents protagonistes contribueront, en dépit de la disparition regrettable du Vice-Président John Garang, à l'apaisement des tensions. S'agissant de la situation au Darfour, la Guinée exhorte les parties à poursuivre les négociations engagées sous les auspices de l'Union africaine, pour parvenir à une solution globale et consensuelle.

Dans la corne de l'Afrique, la Somalie a franchi une étape décisive avec la mise en place d'un Gouvernement fédéral de transition. Ma délégation lance un appel pressant aux différentes factions pour qu'elles engagent des négociations avec le Gouvernement, afin d'aboutir à un accord global de paix.

Concernant le différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée, nous invitons les deux parties à respecter pleinement l'Accord d'Alger et à appliquer la décision de la Commission du tracé de la frontière.

Quant à la question du Sahara occidental, la Guinée privilégie une solution négociée et mutuellement acceptable. Elle encourage les parties concernées à renforcer leur coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général.

Au Moyen-Orient, le Gouvernement guinéen apprécie le désengagement d'Israël de la bande de Gaza. Cependant, il demeure préoccupé par l'occupation de la Cisjordanie, la poursuite de la construction illégale du mur de séparation et le maintien en détention de prisonniers politiques palestiniens. C'est la raison pour laquelle il en appelle aux deux parties pour qu'elles respectent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de même que la Feuille de route du Quatuor, seules à même de conduire à l'émergence de deux États – palestinien et israélien – vivant côte à côte en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

En Iraq, en dépit de la tenue d'élections législatives ayant abouti à la mise en place d'un

Gouvernement de transition, il y a lieu de déplorer le climat actuel de violences quotidiennes. Nous sommes d'avis que tout doit être mis en œuvre pour aider les dirigeants de ce pays à consolider la transition politique, mettre fin à la violence aveugle et bâtir un Iraq uni, démocratique et prospère.

S'agissant de l'Asie, le Gouvernement guinéen réaffirme sa fidélité au principe d'une seule Chine. Il attache également du prix à la réunification pacifique et indépendante des deux Corée, ainsi qu'à la poursuite des efforts pour la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la péninsule coréenne.

Ma délégation observe avec une profonde préoccupation la recrudescence des activités terroristes dans le monde. Elle condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, car il constitue l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Elle exprime sa solidarité avec tous les États qui en ont été victimes. Pour éradiquer ce fléau, ma délégation réaffirme la nécessité de s'attaquer avec détermination aux causes profondes qui l'engendrent, au nombre desquelles figurent l'injustice, l'exclusion, la pauvreté et l'aggravation des clivages sociaux. Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale, le 13 avril 2005, de la résolution sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et nous exhortons les États Membres à s'accorder sur une convention générale sur le terrorisme international.

La septième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, tenues respectivement en mai et juillet 2005, témoignent du souci des États parties de se pencher davantage sur la problématique du désarmement. Toutefois, nous notons, pour le déplorer, que les États parties au Traité ne sont pas encore parvenus à un consensus sur les questions de fond. C'est pourquoi nous exhortons tous les États à poursuivre les négociations en vue de renforcer le régime international de non-prolifération.

Pour ce qui est de la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, la Guinée s'est résolument engagée dans l'éradication de ce fléau et se félicite de l'adoption d'un projet d'instrument pour leur traçage. Nous

invitons la communauté des bailleurs de fonds à apporter un soutien adéquat à l'exécution du programme sous-régional dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'initiative relative à la transformation du Moratoire de la CEDEAO en un instrument juridique contraignant mérite une attention soutenue des États Membres.

Conscient à la fois de l'importance, pour les populations, des objectifs de développement convenus, de leur interdépendance et des enjeux qui les sous-tendent, le Gouvernement guinéen a adopté une Stratégie nationale de réduction de la pauvreté, dont la mise en œuvre a été malheureusement compromise par des facteurs exogènes liés aux agressions rebelles, à l'afflux massif de réfugiés et à l'instabilité sous-régionale. Ma délégation lance un appel pressant à tous les partenaires au développement pour qu'ils soutiennent la Guinée dans ses efforts tendant à l'application de cette stratégie, qui reste la voie la plus sûre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

À ce propos, elle se félicite des récents progrès enregistrés dans le cadre de la réduction de la pauvreté, notamment l'engagement du Groupe des Huit en ce qui concerne le doublement de l'aide publique au développement (APD) au cours des prochaines années et l'annulation immédiate de la dette des 18 pays pauvres les plus endettés. Elle salue et soutient toutes les autres initiatives visant à accroître les fonds destinés à l'APD. Elle forme le vœu que l'initiative de Gleneagles, qui représente un pas important dans la bonne direction, sera concrétisée et étendue à tous les pays les moins avancés.

Par ailleurs, dans le cadre des négociations commerciales en cours à l'Organisation mondiale du commerce, nous exhortons les États Membres à faire preuve d'esprit de compromis et de diligence en vue de surmonter leurs divergences et de s'entendre ainsi sur un programme consensuel de mise en œuvre de l'Agenda de Doha pour le développement et ce, avant l'échéance de la sixième Conférence ministérielle de Hong Kong. Il y va de l'avenir du système commercial multilatéral.

Nos travaux se tiennent à la suite de la Réunion plénière de haut niveau, au terme de laquelle nos plus hauts dirigeants ont adopté un document final qui guidera nos actions. Les décisions et engagements de

ce Sommet indiquent assurément qu'un nouveau rendez-vous est pris. L'heure n'étant plus aux promesses, il est grand temps de traduire nos engagements en actions concrètes, dans le cadre d'une solidarité sans faille entre États développés et en développement sous-tendue par une profonde réforme de notre Organisation. Ce faisant, nous aurons légué aux générations futures, auxquelles nous sommes redevables, les instruments propres à conduire l'humanité vers un avenir meilleur.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

M. Ramos-Horta (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : En raison du temps limité dont nous disposons, j'omettrai plusieurs paragraphes de ma déclaration, dont le texte intégral a été distribué aux délégations.

Le Président, le Premier Ministre et le peuple timorais ont exprimé au peuple et au Gouvernement des États-Unis leur profonde sympathie envers la population des États du Golfe, notamment les habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui ont été victimes de l'ouragan Katrina. Le Président George W. Bush et la Secrétaire d'État Condoleezza Rice ont exprimé avec émotion leur gratitude aux nations qui ont été nombreuses à faire part de leur sympathie. Nous ne devons pas oublier que le Gouvernement des États-Unis et le peuple américain ont été parmi les premiers et les plus généreux à répondre à la tragédie du tsunami qui s'est abattue sur les populations vivant sur les rives de l'Océan indien le 26 décembre de l'an dernier.

Il y a à peine un plus de trois ans, le Secrétaire général Kofi Annan a remis le pouvoir à notre Président élu. Depuis lors, nous avons réalisé de véritables progrès dans les domaines de l'édification de notre nation, de la consolidation de la paix, du développement économique, de la réconciliation nationale et de l'amélioration de nos relations avec nos voisins. Le Timor-Leste a adhéré aux sept principaux instruments internationaux en matière de droits de l'homme et mon gouvernement est résolu à s'acquitter de ses obligations. Nous avons été parmi les premiers au monde à adopter une procédure simplifiée de présentation de rapports sur les traités. Nous sommes en train de rédiger nos premiers rapports et tous les organes gouvernementaux y concourent. La situation politique et sécuritaire interne est pacifique et stable,

même sur nos frontières terrestres communes pourtant poreuses. Dans un récent rapport, la Banque mondiale déclare, au sujet de la situation générale pacifique et stable de mon pays,

« La plupart des pays sortant d'un conflit replongent dans la violence dans les cinq années suivantes. Le Timor-Leste a évité cette fatalité, a maintenu la paix et la stabilité politique et a établi la sécurité. »

En raison des cours du pétrole et du gaz qui ont flambé de façon inattendue, le Timor-Leste dispose aujourd'hui d'un excédent, ce qui a permis à notre gouvernement d'accroître nos dépenses publiques de 30 % durant l'année fiscale en cours. Cette augmentation bénéficiera principalement aux populations rurales et aux plus démunis. En outre, nous sommes fiers d'annoncer que 36 % de notre budget national sont consacrés à l'éducation et à la santé.

Nous avons facilité la conduite des meilleures relations possibles avec nos voisins. À la fin de juillet, nous sommes devenus le vingt-cinquième membre du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Notre prochain objectif est de devenir membre de l'ASEAN. Nous avons le statut particulier d'observateur au sein du Forum des îles du Pacifique. Sans la participation active de nos amis régionaux et internationaux, sans la direction et la coordination de l'ONU et sans l'engagement de ses nombreuses agences, des institutions de Bretton Woods et de la Banque asiatique de développement, nous n'aurions pas été en mesure d'accomplir les progrès impressionnants que nous avons réalisés jusqu'ici.

S'agissant de la vérité et de la réconciliation, je vais maintenant aborder la question de la justice. Afin de faire la lumière sur les événements de 1999, les Gouvernements de Timor-Leste et d'Indonésie ont mis sur pied une commission conjointe de vérité et d'amitié. Cette commission est chargée d'examiner les actes graves de violence qui ont eu lieu avant, durant et après les consultations populaires du 30 août 1999 parrainées par les Nations Unies.

D'aucuns nous accusent d'être trop soucieux d'établir des relations étroites avec l'Indonésie, au détriment de la justice pour les abus du passé, et d'ainsi encourager l'impunité. À nos accusateurs, nous déclarons ceci : nous sommes conscients de la nécessité de rétablir les victimes de violences dans leur dignité et de leur témoigner du respect et nous pensons

que dans cette quête de la justice, nous devons être sensibles au besoin de trouver un juste équilibre entre justice générale et réconciliation nationale afin d'éviter de perpétuer les divisions du passé et de risquer que les clivages existant dans notre société ne s'aggravent. Nous pensons que notre obligation première, en tant que membre responsable de la communauté internationale, est de construire un pays pacifique, stable, démocratique et prospère. En consolidant l'édification de notre nation, en renforçant la paix et la stabilité au niveau national et en tirant notre population de la pauvreté, nous pouvons contribuer à une paix et une stabilité plus grandes.

À la lecture du rapport de la Banque mondiale susmentionné sur le développement de mon pays, n'importe qui parviendrait à la même conclusion quant aux gains impressionnants obtenus en trois ans uniquement. Je voudrais faire part aux membres d'autres conclusions de ce rapport :

« Le Timor-Leste, une nation toute nouvelle, est né de cendres... Étant donné qu'il est parti d'un néant aussi bien physique qu'institutionnel, le Timor-Leste s'est remarquablement bien tiré d'affaire. »

Nous avons mis au point un régime juridique et politique modèle pour le Fonds pétrolier, que nous avons directement présenté au peuple et au Parlement national pour approbation. Nous ne voulons pas que le Timor-Leste soit victime de ce qu'on appelle la malédiction des ressources qui frappe les pays en développement et par laquelle les ressources que Dieu a bien voulu accorder à une nation sont gaspillées. Le principe clef est que seul le revenu durable tiré de nos richesses pétrolières sera consacré aux dépenses courantes. Au sujet de notre Fonds pétrolier, la Banque mondiale a déclaré que le Timor-Leste

« a adopté un cadre juridique exemplaire pour la production et la taxation du pétrole on-shore et off-shore, ainsi qu'un plan d'épargne et une loi sur le Fonds pétrolier conformes aux principes de l'Initiative sur la transparence des industries extractives avant même que l'EITI n'existe... Fidèle aux principes énoncés, le Gouvernement a adopté une politique provisoire d'épargne des revenus pétroliers avant d'adopter la politique d'épargne permanente ».

Je voudrais à présent parler du thème de la réforme de l'ONU. Nous avons suivi les nouvelles au

sujet du scandale qui entoure le programme pétrole contre nourriture, où l'ONU a été montrée sous un jour défavorable, et nous sommes évidemment déçus que l'Organisation que nous idéalisons soit salie par des allégations de corruption.

En matière de maintien de la paix et de prévention des conflits, nous devons nous rappeler que le Secrétaire général a la responsabilité d'alerter le Conseil de sécurité en cas de conflits en cours ou potentiels susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales, mais que la décision d'agir revient, en fin de compte, au Conseil de sécurité, notamment aux cinq membres permanents. Le rôle de l'ONU dans le monde ne s'est toutefois pas limité au maintien de la paix : elle a fourni l'instance et l'environnement pour des réunions informelles entre parties en conflit, elle a fait office de médiateur dans des situations de prises d'otages ou des différends frontaliers, et elle a mobilisé des ressources et a coordonné l'assistance en faveur de pays affligés par la guerre ou en faveur de communautés touchées par des catastrophes naturelles.

Nous sommes tous d'accord pour dire que notre Organisation collective a connu des échecs, mais ces défaillances et ces échecs ne doivent pas cacher ses vertus et ses succès. L'ONU peut devenir plus efficace si les organes régionaux contribuent pour leur juste part à relever les défis dans leurs régions respectives.

On a beaucoup dit et écrit sur la nécessité de revoir le système des Nations Unies en profondeur, et le débat s'est principalement axé sur le Conseil de sécurité, qui a supplanté toutes les autres questions, y compris la réforme de l'Assemblée générale elle-même, qui est pourtant si nécessaire. Le système existant en matière de droits de l'homme nécessite également une réforme de toute urgence. La prolifération des organes créés en vertu d'instruments internationaux et des points de l'ordre du jour consacrés à leur examen a créé un borbier caractérisé par les doubles emplois, le gaspillage, l'inefficacité et un relâchement de l'attention.

L'Assemblée générale demeure le principal organe de l'ONU qui rassemble toutes les nations, riches et pauvres, petites et grandes. Le débat général annuel sans fin et répétitif et son ordre du jour doivent être revus afin de raccourcir le débat et de le concentrer sur l'essentiel.

J'en arrive maintenant à la Commission des droits de l'homme. Aucun pays ni aucun groupe n'a le

monopole de la sélectivité. Nous sommes tous de bons praticiens, qui portons notre attention sur des problèmes qui se passent souvent loin de nos côtes ou qui n'entrent pas en conflit avec nos amitiés, nos alliances ou nos intérêts. Le Timor-Leste approuve pleinement la création d'un Conseil des droits de l'homme et il est prêt à y travailler si on nous le demande.

Le Timor-Leste appuie fermement la création d'une commission de consolidation de la paix, qui jouera un rôle critique dans les situations d'après conflit. Elle présente un intérêt *sui generis*. Étant donné notre expérience exceptionnelle et riche, le Timor-Leste serait heureux de travailler au sein de ce nouvel organe si nos amis pensent que nous pouvons lui être d'une quelconque utilité.

On s'accorde à reconnaître que le Conseil économique et social doit absolument être réformé. Il semble faire double emploi avec ses organes subsidiaires ou ne pas leur être complémentaire. Nous ne sommes pas favorables à ce que le mandat du Conseil soit élargi à la gestion des activités de l'ONU dans de situations postconflituelles.

Un membre permanent du Conseil de sécurité ne devrait pas limiter ses contributions au maintien de la paix à de beaux discours s'il ne fournit pas les contingents nécessaires qui donneront corps à ses paroles. Nous sommes tous capables de faire des discours éloquentes avec apparemment une grande force morale, mais nous n'avons pas tous la même volonté politique, le même courage ou la même capacité brute de joindre nos actes à nos paroles.

Les pays qui aspirent à devenir membres du Conseil de sécurité, permanents ou non permanents, doivent être des pays dotés de systèmes politiques ouverts et stables et de dirigeants nationaux efficaces et crédibles qui inspirent la confiance et le respect dans leurs régions respectives et partout dans le monde.

Mon gouvernement est d'avis que l'équilibre régional reste un principe incontournable, de même que la représentation des civilisations. L'Asie, où vit la moitié de la population mondiale, est sous-représentée de façon flagrante dans le système des Nations Unies, et elle le restera même avec l'ajout éventuel de l'Inde et du Japon. Le Timor-Leste appuie l'initiative du G-4, car nous croyons que les quatre pays en question répondent à tous les critères raisonnables qualifiant

pour occuper un siège permanent au Conseil de sécurité.

Le Timor-Leste, dont la population est en très grande majorité catholique, s'enorgueillit d'avoir été le premier pays à appeler l'attention de cet organe sur la nécessité de veiller à ce que le monde musulman soit adéquatement représenté dans un Conseil de sécurité élargi. Nous continuons de croire que l'Indonésie, le plus grand pays musulman du monde et le troisième pays de notre région par le nombre d'habitants, a toutes les qualités requises pour se voir accorder le statut de membre permanent.

Je voudrais à présent passer à une question dont on a beaucoup parlé ces derniers mois : le Japon et ses voisins. Le Timor-Leste comprend les réserves de certains pays qui ne souhaitent pas que le Conseil de sécurité ait trop de membres; nous comprenons la réticence de certains des cinq membres permanents à renoncer à leurs privilèges ou à les partager avec de nouveaux membres. Nous comprenons que les pays qui ont été envahis ou colonisés par le Japon pendant la Seconde Guerre mondiale ne sont pas très réceptifs à l'égard de leur ancien agresseur. Le Timor-Leste aussi a été occupé par le Japon pendant la Seconde Guerre mondiale, mais nous n'avons pas oublié non plus le prix extrêmement lourd que le fier peuple japonais a dû payer pour ses péchés. Hiroshima est le rappel vivant de ce prix terrible.

Les dirigeants japonais ont été traduits en justice devant le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient et ont payé pour leurs crimes. Le Japon, vaincu, a été effectivement occupé et administré par la Puissance américaine victorieuse. Cet occupant bienveillant a tracé la voie du nouveau Japon qui est aujourd'hui une puissance économique mondiale, une démocratie pacifique et active qui a apporté des contributions énormes au bien-être des pays en développement et au système des Nations Unies.

Je voudrais, si vous me le permettez, partager avec l'Assemblée les préoccupations de mon gouvernement sur certaines grandes questions internationales : le Moyen-Orient, l'Afghanistan et l'Iraq.

Tout d'abord, nous saluons le Premier Ministre israélien Ariel Sharon, qui a eu le courage de désengager son pays de Gaza. Nous espérons que ce n'est que la première étape vers la pleine application de la Feuille de route, qui aboutira à la création d'un

État palestinien démocratique. Les nouveaux dirigeants palestiniens – qui ont fait montre de leurs qualités d’hommes d’État – et le peuple palestinien méritent également tous nos éloges pour leur modération, leur patience et leur tolérance.

En Iraq et en Afghanistan, des éléments extrémistes locaux et des mercenaires étrangers continuent leur campagne de terreur pour réduire à néant les acquis démocratiques des populations des deux pays. La communauté internationale, et tout spécialement les pays voisins, ont le devoir particulier d’appuyer les peuples courageux d’Afghanistan et d’Iraq qui luttent pour consolider des libertés durement acquises; les pays voisins doivent faire davantage pour empêcher que leurs territoires ne servent de points d’infiltration de mercenaires et d’armes en Afghanistan et en Iraq.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à M. Laurie Chan, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon

M. Chan (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement et le peuple des Îles Salomon vous présentent leurs chaleureuses salutations, Monsieur, et je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l’Assemblée générale. Je tiens à vous assurer de l’appui et de la coopération des Îles Salomon pendant la durée de votre mandat, durant les 12 mois pendant lesquels vous dirigerez les travaux de l’Assemblée.

Ma délégation souhaite également saluer et remercier vivement son prédécesseur, notre collègue M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères du Gabon, pour sa précieuse contribution et sa direction avisée des travaux de la cinquante-neuvième session de l’Assemblée générale.

Les Îles Salomon expriment également toute leur gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa vision et son dévouement, et pour le rôle qu’il a joué pour faire en sorte que l’ONU retrouve toute sa pertinence et sache réagir face aux menaces d’aujourd’hui.

Cette Organisation est née des cendres de la Seconde Guerre mondiale, avec pour seul objectif de veiller à ce que le monde ne laisse plus jamais se perpétrer des crimes contre l’humanité. Soixante ans plus tard, le génocide, le terrorisme, le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et la faim continuent de faire

chaque année des millions de victimes. D’après un récent rapport de l’Organisation mondiale de la santé, une maladie évitable, tel le paludisme, fait aujourd’hui plus de victimes que tous les conflits actuellement en cours. Sur les 300 à 500 millions de cas cliniques qui se déclarent chaque année, entre 1,5 et 2,7 millions de cas sont mortels. À cet égard, les Îles Salomon connaissent des taux de paludisme et de mortalité maternelle plus élevés que tout autre pays de la région du Pacifique. Ma délégation se félicite de que le Sommet ait convenu d’établir et de mettre en œuvre des initiatives du type « gains rapides », telles que la distribution gratuite de moustiquaires traitées à l’insecticide et de médicaments antipaludéens. Mais il faut encore faire davantage, et lancer en même temps un programme global d’éradication du paludisme et d’hygiène du milieu.

En dépit de ces réalités accablantes, le monde continue de consacrer encore plus de dépenses à des programmes et à du matériel militaires. En l’absence de progrès sur le désarmement et la non-prolifération, et face à la menace constante du terrorisme, on peut se demander si le monde est effectivement devenu plus sûr, plus stable et protégé, comme l’avaient envisagé les fondateurs de la Charte des Nations Unies. Et l’on peut également se demander si les instances internationales et les accords de coopération ont, en fait, circonscrit les menaces d’aujourd’hui.

Les Îles Salomon condamnent le terrorisme sous toutes ces formes. À ce titre, nous avons, avec l’appui de la Nouvelle-Zélande, lancé un processus législatif visant à accroître notre capacité nationale de renforcement des arrangements régionaux en matière de sécurité par le biais de la Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale et de la Déclaration d’Honiara sur la coopération dans le domaine de l’application des lois, pour ce qui est, en particulier, des menaces posées par le terrorisme international et les crimes transnationaux.

Dans le cadre du thème qui nous occupe cette année, « Pour une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace : suivi et mise en œuvre de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005 », nous devons relever le défi que constitue la poursuite du processus de réforme. Comme le Premier Ministre de mon pays l’a fait remarquer la semaine dernière pendant le sommet de haut niveau, nous ne devons pas régler les problèmes d’aujourd’hui avec les solutions d’hier, mais plutôt en adoptant une vision nouvelle qui

permettra d'édifier un système multilatéral plus solide à même de faire face aux menaces et de relever les défis du XXI^e siècle. Les Îles Salomon prennent note du Document final du Sommet (résolution 60/1) qu'elles appuient et qu'elles considèrent comme le point de départ d'un changement.

Les réformes actuelles visant à rénover le système multilatéral doivent se faire à trois niveaux – international, régional et national. Le prochain processus de Doha, qui va commencer en décembre prochain, sera de nouveau pour la communauté internationale l'occasion de distribuer équitablement les fruits de la mondialisation, de prendre conscience du déséquilibre qui existe au sein du système économique international et de relever les défis auxquels sont confrontés les États vulnérables et fragiles. Le Programme de Doha pour le développement doit accorder aux produits de tous les pays les moins avancés un accès stable et prévisible au marché, et privilégier le transfert de technologies vers ces mêmes pays, ainsi que la mise en valeur de leurs ressources humaines. Pour que les Îles Salomon partagent utilement les fruits du système commercial multilatéral, elles doivent d'abord remédier aux obstacles nationaux qui entravent sa participation pleine et entière, telles que les contraintes du côté de l'offre et autres politiques complémentaires menées « à huis clos » qui ne sont guère propices à un environnement propice aux affaires.

La Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés feront l'objet d'un examen au début de l'année prochaine. La non-application du Programme de Bruxelles illustre le non-engagement de la communauté internationale envers les 700 millions de personnes les plus vulnérables du monde. Les Îles Salomon sont loin de remplir leurs obligations relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); toutefois, en tant que pays moins avancé de la région de l'Asie et du Pacifique, elles sont résolues à atteindre leurs OMD et, à ce titre, elles sollicitent l'appui et l'attention de la communauté internationale. La pauvreté ne connaît pas de frontières, et nous reconnaissons et appuyons la Déclaration de Djakarta. Pour atteindre les OMD et profiter d'autres avantages de façon durable, les Îles Salomon devront faire progresser leur économie. Les Îles Salomon sollicitent une plus grande présence de l'ONU sur le terrain afin de soutenir, dans le cadre

d'un partenariat, l'action engagée en vue de réaliser les OMD.

Les Îles Salomon appuient la proposition de créer une commission de consolidation de la paix. La Commission aura le rôle essentiel et difficile d'aider les pays sortant d'un conflit à recomposer, reconstruire et remettre en état leurs institutions publiques afin de soutenir la paix, la sécurité et la stabilité économique. À cet égard, la Commission pourrait beaucoup apprendre de l'exemple de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI). Celle-ci a démontré qu'en faisant preuve de courage et de détermination, on pouvait parvenir à préserver et à protéger les principes et les institutions de la démocratie et des droits de l'homme. La mise en œuvre, dans un véritable esprit de partenariat, d'une stratégie axée sur deux fronts, l'ordre public et la sécurité économique, rendra possible l'instauration des conditions nécessaires à l'épanouissement de la paix. Les Îles Salomon se félicitent également que l'Assemblée ait reconnu l'existence de la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, comme il est exposé dans le document final du Sommet.

Les Îles Salomon expriment leur profonde reconnaissance à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'aux îles du Pacifique amies et voisines, de leur appui et contribution à la Mission régionale d'assistance. Sans cette aide, nous ne serions arrivés à rien. Nous les remercions.

Si les Îles Salomon ont besoin de se remettre de la crise, initialement liée à l'ordre public, la gageure reste d'instaurer un cadre économique qui soutienne l'épanouissement du pays. Le revenu par habitant est actuellement inférieur de plus de 20 % à ce qu'il était en 1995. Pour redresser la situation, les Îles Salomon doivent revenir sur les mesures néfastes du passé, qui ont conduit à la mauvaise gestion de l'économie et des affaires publiques, au laxisme budgétaire et à l'insuffisance des capacités à tous les niveaux.

Les Îles Salomon sont dotées de richesses naturelles et d'une population jeune, qui représente un bon vivier de main-d'œuvre. En revanche, elles manquent de capital humain et matériel : faute d'infrastructures suffisantes, elles ne peuvent accroître leur productivité et soutenir une croissance durable qui

soit diversifiée et axée sur les activités rurales et les personnes.

Voilà pourquoi le Gouvernement met actuellement en œuvre une stratégie destinée à attirer et à accroître les flux de capitaux. Cette stratégie repose sur l'instauration d'un cadre macroéconomique stable, sur la création de régimes fiscaux et réglementaires simples et favorables aux entreprises, ainsi que sur la modernisation de l'infrastructure et l'amélioration de la gestion des affaires publiques. Avec la mise en place d'une politique budgétaire réaliste, nous avons de nouveau des excédents budgétaires. Les recettes ont augmenté. Les dépenses ont été resserrées et classées par ordre de priorité. La politique monétaire est en cours de révision et d'ajustement. Les entreprises publiques continuent d'être réorganisées, avec l'application de mesures visant à lever les barrières et à rendre plus performants les réseaux de transport maritime, qui ont une importance vitale pour les pays insulaires. Toutes ces initiatives seront complétées par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les investissements, l'adoption d'un budget réaliste pour 2006 et l'élaboration d'un projet de loi sur une réforme claire et équitable du régime fiscal, qui sera soumis au Parlement à sa prochaine session.

Plus élevé que le produit intérieur brut, le fardeau de la dette reste écrasant pour les Îles Salomon. Les pourparlers engagés avec les créanciers ont déjà débouché sur l'élaboration d'une stratégie efficace de la dette. Le système novateur prôné par les Philippines, qui consiste à convertir les créances en prises de participation afin de financer les projets liés aux OMD, mérite d'être étudié.

Il est vital pour le développement rural, la santé et l'éducation de renforcer les capacités d'une administration libérée de la corruption. Afin de rendre plus performantes les équipes dirigeantes et les méthodes de direction, sans lesquelles il ne peut y avoir de stabilité et de développement économique, il a été entrepris de clarifier les règles et les attentes et d'élaborer une stratégie axée sur les résultats. De cette façon, les procédures publiques gagneront en transparence et les institutions en efficacité.

Les Îles Salomon sont reconnaissantes à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Japon, à l'Union européenne, à Taiwan, à la Banque asiatique de développement et à la Banque mondiale, entre autres donateurs, des

contributions versées en appui aux mesures prises par notre gouvernement pour reconstruire l'État ébranlé encore fragile. Il est primordial que les Îles Salomon consolident les gains acquis ces deux dernières années sur les fronts de la sécurité et de l'économie pour pouvoir avancer dans un esprit constructif. Il reste encore énormément à faire.

Concernant le changement climatique, le monde continue de voir les modèles météorologiques bouleversés et les catastrophes naturelles gagner en fréquence et en intensité. Les petits États insulaires en développement, comme les Îles Salomon, étant plus vulnérables et exposés aux catastrophes naturelles, nous demandons à la communauté internationale de recentrer ses efforts sur la question du changement climatique et de prendre de nouveaux engagements concrets à cet égard, conformément au document final du Sommet. Ma délégation se félicite de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, en février dernier, et engage vivement les pays qui n'ont toujours pas ratifié le Protocole à le faire dès qu'ils en auront la possibilité.

Au regard du tsunami qui a balayé l'Asie en décembre dernier, il serait plus rentable pour le monde d'investir dans les mesures préventives, en particulier les sources énergétiques de substitution. La stratégie de Hyogo, retenue à la Conférence de Kobé, et la Stratégie de Maurice, adoptée en janvier dernier, constituent un très bon point de départ. Hélas, la réunion du Groupe des Huit sur le changement climatique n'a débouché sur aucune mesure décisive. C'est pourquoi les Îles Salomon, en leur qualité de membre de l'Alliance des petits États insulaires, prient instamment le Groupe des Huit de revoir la question, car l'environnement a des répercussions sur la survie physique des petits États insulaires en développement.

Plus près de nous, les Îles Salomon se réjouissent de l'achèvement de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec le bon déroulement des élections dans la nouvelle province autonome de Bougainville. Nous souhaitons à notre plus proche voisin mélanésien de réussir pleinement à consolider les acquis politiques obtenus jusqu'ici et donnons à Bougainville l'assurance de notre attachement à tous les accords de coopération bilatéraux. Les Îles Salomon remercient par ailleurs la Papouasie-Nouvelle-Guinée de son aide bilatérale en cours.

Concernant la réforme du Conseil de sécurité, les Îles Salomon sont d'avis que la composition du Conseil devrait tenir compte des réalités politiques et économiques modernes. À cet égard, les Îles Salomon sont favorables à l'élargissement du Conseil de sécurité et considèrent qu'un pays comme le Japon, qui entretient des rapports bilatéraux très étroits avec les Îles Salomon, devrait obtenir un siège permanent. L'entrée du Japon au Conseil aiderait à combler le fossé entre les institutions multilatérales et les États Membres.

Cette année marque le dixième anniversaire du Programme d'action de Beijing. Ses résultats sont mitigés. Les Îles Salomon considèrent qu'il est indispensable d'améliorer le bien-être des femmes pour assurer la sécurité durable. À l'échelle régionale, les questions relatives à l'autonomisation des femmes sont actuellement intégrées dans le Plan pour le Pacifique, dont les dirigeants des pays membres du Forum des Îles du Pacifique débattront en octobre de cette année.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée sur la base du principe du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Année après année, certaines menaces continuent de capter l'attention plus que d'autres. La loi antisécession promulguée par la République populaire de Chine en mars dernier compromet la paix et la sécurité dans le détroit de Taiwan. Cette situation a engendré un vide en matière de sécurité qui, si l'on n'y remédie pas, continuera de se creuser jusqu'à remettre en question la crédibilité de la principale institution multilatérale. Aux termes de la Charte des Nations Unies, il n'existe aucun dispositif pour faire face à ce type de menace.

Les Îles Salomon demandent donc une nouvelle fois que cette question fasse l'objet d'un débat à l'Assemblée générale. L'heure est venue pour cette enceinte d'autoriser Taiwan, qui occupe une grande place dans le système international économique, à occuper la place qui lui revient de droit à l'ONU. L'Assemblée ne peut ignorer plus longtemps la situation pénible dans laquelle se trouvent les 23 millions de Taiwanais. Les Îles Salomon déplorent la manière dont l'Assemblée traite de cette question en laissant certains pays dicter son ordre du jour.

Au sujet de la réforme du Secrétariat, les Îles Salomon souhaiteraient que sa composition reflète la diversité de l'Organisation. La procédure de recrutement en vigueur, qui repose sur l'organisation

d'examens à l'étranger plutôt qu'au niveau national, décourage les candidats potentiels des petits États insulaires en développement à se présenter, en raison des frais élevés qui en découlent.

En conclusion, les Îles Salomon souscrivent au multilatéralisme et le Président peut être assuré de notre appui constant à la réforme de l'ONU.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Salomé Zourabichvili, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

M^{me} Zourabichvili (Géorgie) : Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Jan Eliasson de son élection comme Président de la soixantième session de l'Assemblée générale et l'assurer du soutien entier de ma délégation dans le très important travail qu'il a à accomplir durant cette session.

Je voudrais aussi remercier S. E. M. Jean Ping pour tous les efforts accomplis et la vision qu'il a démontrée si amplement pendant sa présidence.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Notre Organisation se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire. Soixante ans après sa fondation, après avoir relevé de nombreux défis, affronté de nombreuses menaces, répondu aux défis lancés par tant de conflits, l'ONU aborde aujourd'hui le XXI^e siècle avec l'obligation de se réformer.

Le monde bipolaire a pris fin et de nouvelles menaces d'une portée mondiale sont apparues : le terrorisme international, des conflits d'un genre nouveau, des problèmes mondiaux relatifs au développement et à l'environnement. Je tiens à renouveler ici à la délégation des États-Unis d'Amérique le message de solidarité du peuple géorgien face à la tragédie de la Nouvelle-Orléans. Notre Organisation n'a pas d'autre choix que de s'adapter, de trouver de nouveaux instruments et d'établir une nouvelle crédibilité, qui ne peut s'appuyer que sur une efficacité avérée, des résultats et des effets visibles. Les paroles ne suffisent pas, l'on attend des actes de nous tous.

Nous estimons que le document final de la Réunion plénière de haut niveau de 2005 représente un pas important dans la bonne direction. Ce document porte sur toutes les véritables questions qui, comme nous le savons tous, vont définir le monde de demain et affecter le sort de notre Organisation.

Qu'il s'agisse de l'élimination de la pauvreté, de la consolidation de la paix et de la sécurité, de la protection des droits de l'homme, de la protection des personnes déplacées, de la nécessité de disposer d'un système efficace de maintien de la paix et d'une approche cohérente de la consolidation de la paix, des effets négatifs du crime transnational, de la responsabilité de protéger les populations contre l'épuration ethnique, ou de réaffirmer la nécessité absolue d'un dialogue entre les cultures et civilisations, tous ces problèmes sont d'une pertinence directe pour mon pays.

Pour la Géorgie, ces menaces ne sont pas de simples paroles, ces maux ne sont pas théoriques; ce sont des réalités quotidiennes et des tragédies vécues directement. Notre appui à une réforme efficace n'est pas une prise de position rhétorique. Nos intérêts vitaux sont en jeu; l'avenir de mon pays est en jeu. La Géorgie connaît directement sur son sol les conséquences de conflits dits gelés. Les conflits gelés aboutissent en effet au gel du développement économique de ces régions séparatistes. Ils gèlent le développement démocratique de la société dans ces régions. Ils les isolent, les ferment, en font des territoires hors-la-loi, des « trous noirs » où toutes sortes de trafics et d'activités criminelles – peut-être même des activités terroristes – peuvent se développer hors de notre contrôle et hors de toute forme de contrôle, hors de portée d'une quelconque loi.

Les conflits gelés, de même que les conflits actifs, exigent en effet que l'Organisation des Nations Unies se dote d'une véritable capacité de s'impliquer de façon efficace au moyen d'instruments de consolidation de la paix. Depuis tant d'années, l'ONU s'occupe en effet du conflit abkhaze, mais elle n'est malheureusement pas parvenue à obtenir des résultats probants. Elle s'est révélée incapable à ce jour de déployer le petit contingent de police qui avait été approuvé, incapable d'appliquer pleinement ses propres résolutions, incapable de déployer une capacité de maintien de la paix efficace, incapable d'observer les violations des droits de l'homme qui se produisent quotidiennement et avec une grande fréquence.

Progressivement, en dépit de l'ONU et en dépit des séances consacrées régulièrement par le Conseil de sécurité, en dépit du Groupe des amis de la Géorgie constitué par le Secrétaire général, il s'est établi un régime d'apartheid qui exclut les Géorgiens, les empêche de retourner sur leurs terres et dans leurs

foyers et mène un processus d'annexion qui ne dit pas son nom. Ainsi l'Abkhazie sera une mise à l'épreuve décisive pour l'efficacité retrouvée de notre Organisation, pour sa capacité d'observer de façon efficace, de gérer des opérations de maintien de la paix sans avoir à déléguer ses responsabilités à des tiers, et d'enfin mettre en pratique des stratégies de consolidation de la paix efficaces.

Dans le cas du conflit dans la région géorgienne d'Ossétie du Sud, nous sommes confrontés à une situation analogue. Le Président de la Géorgie a présenté, en l'espace d'un an, deux propositions de paix qui se renforcent mutuellement. La première proposition, dévoilée devant cette Assemblée, présentait les trois phases nécessaires pour mettre fin au conflit : la démilitarisation, le redressement économique et le dialogue politique. En décembre 2004, ce plan a été complété par une proposition globale portant sur un statut de large autonomie, élaborée en collaboration avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et présentée au Conseil de l'Europe. Mais les plans de paix ne suffisent pas. Nous avons maintenant besoin d'un mécanisme par lequel la communauté internationale va appuyer efficacement les initiatives et politiques qui visent à un règlement pacifique des conflits.

Pour toutes ces raisons, nous prenons très au sérieux les grandes lignes du nouveau document et nous voulons qu'il soit pleinement développé et appliqué. Nous nous félicitons de la création d'une capacité opérationnelle initiale en vue de mettre sur pied une force de police permanente. Nous appuyons cette mesure, car il s'agit d'un pas très positif dans une direction très positive. Nous nous félicitons de la création d'un Conseil des droits de l'homme. Ce nouvel organe devra être plus représentatif, se plier aux normes d'objectivité les plus strictes, éviter d'appliquer deux poids et deux mesures, et bannir les omissions ou silences. Un système de suivi efficace devra être mis en place. Le renforcement du Haut Commissariat aux droits de l'homme marque aussi un pas dans la bonne direction.

Nous nous félicitons de la création d'une Commission de consolidation de la paix qui développera des stratégies intégrées pour la réhabilitation et le redressement après les conflits. Nous avons également besoin d'un cadre plus efficace pour effectuer une transition harmonieuse du

rétablissement de la paix à la consolidation de la paix, tout en élaborant une stratégie inclusive et cohérente dans le cadre de laquelle l'ONU assumera pleinement ses responsabilités. La nouvelle Commission de consolidation de la paix devrait être pleinement représentative des pays qui ont été ou sont le plus directement touchés par des conflits. Par ailleurs, étant données les difficultés particulières qu'affrontent les femmes et les enfants dans les situations de conflit et d'après conflit, la question de la parité hommes-femmes devra aussi faire l'objet d'une attention supplémentaire. « La représentation est essentielle », « La connaissance est au cœur du problème » – comme nous, les Ministres féminins des affaires étrangères, l'avons dit dans notre lettre au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale.

Enfin, la Géorgie appuie la réforme et la revitalisation du Conseil de sécurité. Il faut en faire un organe plus efficace, plus démocratique, plus transparent. La Géorgie est favorable aux propositions d'élargissement afin de donner aux États qui ne sont pas membres permanents une meilleure chance de contribuer à la prise de décisions majeures. La transparence et de meilleures procédures de prise de décision sont des exigences incontournables. La Géorgie est convaincue que s'il y a une volonté politique suffisante, il sera possible de trouver un accord sur une réforme du Conseil de sécurité au cours de la présente session de l'Assemblée générale. C'est là notre souhait. C'est aussi une nécessité. Notre crédibilité est en jeu.

Aujourd'hui, l'ONU n'est pas la seule grande organisation internationale à traverser un difficile processus d'ajustement, de renouveau et de réévaluation : c'est le cas de la plupart des principales organisations internationales. On peut citer l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, la Communauté des États indépendants. Certaines de ces organisations survivront et en sortiront renforcées. D'autres devront céder la place à d'autres instances plus souples, moins bureaucratiques et davantage en prise avec les réalités d'aujourd'hui.

L'ONU a aujourd'hui lancé un inestimable processus de réajustement et de rajeunissement. Si nos travaux aboutissent, ce processus sera mené à son terme.

L'ONU cessera d'être simplement une enceinte où l'on appelle de ses vœux des solutions pacifiques; elle deviendra l'instrument dont le monde a besoin, l'instrument fait pour véritablement régler les conflits qui entachent l'image de notre monde, l'instrument propre à répondre avec efficacité aux nouvelles menaces mondiales qui mettent en péril notre développement et notre stabilité.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Klaus Scharioth, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

M. Scharioth (Allemagne) (*parle en allemand; texte anglais fourni par la délégation*): Veuillez accepter mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette soixantième session historique de l'Assemblée générale. Je vous souhaite plein de succès. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements au Président sortant de la cinquante-neuvième session pour le travail qu'il a effectué avec dévouement. Je m'associe à la déclaration de la Présidence de l'Union européenne (UE).

Le débat de la semaine dernière met en relief un point important, à savoir que la paix, le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont indissolublement liés. On ne peut aborder les droits de l'homme et la sécurité sans aborder aussi le développement. Toutes ces questions sont au cœur même de nos politiques.

Tous attendent que nous proposons des solutions aux problèmes pressants du développement. Nous devons réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous en avons pleinement conscience, tant en Allemagne que dans le reste de l'Europe. Le plan de l'Union européenne de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement, ainsi que les engagements souscrits par le Groupe des Huit (G-8) à Gleneagles, ont considérablement renforcé la base financière de nos travaux.

Nous sommes également disposés à nous engager dans des voies nouvelles en utilisant des mécanismes de financement novateurs.

Dans le même temps, des cadres instaurant des conditions équitables propices au commerce international sont un préalable indispensable si l'ont veut que les pays les plus pauvres profitent des avantages de la mondialisation. L'Union européenne

montre le chemin avec son initiative « Tout sauf les armes », qui donne aux pays les moins avancés un accès à leurs marchés en franchise et hors contingentement. Nous ne devons ménager dans ce contexte aucun effort pour assurer le succès de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui aura lieu en décembre prochain à Hong Kong. Ce n'est qu'ainsi que les négociations du Cycle de Doha pourront aboutir.

Nous savons également qu'un endettement excessif freine la croissance et le développement. Le réalignement après 1999 de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a considérablement réduit la dette de quelque 27 États. L'Allemagne a annulé à ce jour 6,5 milliards d'euros de dettes et a prévu d'affecter 4 milliards d'euros supplémentaires à la poursuite de l'Initiative PPTE.

L'allègement de la dette est cependant tributaire d'un partage équitable du fardeau entre tous les créanciers. Nous sommes alarmés par le fait que les créanciers des secteurs, tant privé que public, n'appartenant pas au Club de Paris fassent de moins en moins pour assumer leurs responsabilités. Je voudrais saisir cette occasion pour demander votre appui, lors de la prochaine réunion annuelle des institutions de Bretton Woods, à la proposition du G-8 et d'une vaste annulation des dettes – y compris des dettes multilatérales – au bénéfice des pays intéressés.

Tout ce qui précède souligne la grande importance que nous attachons au partenariat mondial pour le développement. Ce partenariat n'est cependant pas une voie à sens unique. Il exige aussi la détermination des États partenaires de mettre en place des conditions propices au développement, à savoir la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et des mesures anticorruption.

La protection du climat et le développement sont eux aussi étroitement liés. Tout le monde doit évidemment avoir accès à l'énergie. Néanmoins, les États, dans leur totalité, ne doivent ménager aucun effort en vue de prévenir la progression inquiétante du changement climatique. À la fin de novembre, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto se réuniront à Montréal. Nous y aurons l'occasion d'adopter des mécanismes efficaces pour réduire les émissions des gaz à effet de serre au-delà de 2012. Telle est justement la politique poursuivie par le

Protocole de Kyoto, politique à laquelle nous adhérons tous.

Cette année, deux catastrophes naturelles – le tsunami dans l'océan Indien et le cyclone Katrina aux États-Unis d'Amérique – ont clairement montré le degré de vulnérabilité de nos sociétés face aux catastrophes naturelles. Nous avons ainsi tous appris l'importance de la prévention des catastrophes naturelles. En tant que pays hôte de la Troisième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide qui aura lieu à Bonn en mars 2006, l'Allemagne espère contribuer à une meilleure utilisation et à une amélioration des systèmes d'alerte rapide, limitant ainsi l'ampleur des dommages qu'entraînent de telles catastrophes. Je voudrais saisir ici l'occasion de répéter notre invitation à tous les États Membres à se joindre à nous et à faire de la Conférence de Bonn un succès.

Depuis des années, l'engagement de l'ONU a été salué dans le monde entier comme un signe bienvenu de protection, d'aide, de paix et de reconstruction. Dimanche dernier ont eu lieu les premières élections législatives libres en Afghanistan en vertu de la nouvelle Constitution. Le Gouvernement afghan, qui dispose à présent d'un éventail complet d'institutions démocratiques légitimes, est maintenant disposé à assumer la responsabilité de la construction future du pays. En se rendant aux urnes, des millions d'hommes et de femmes en Afghanistan ont prouvé qu'ils ont opté pour la démocratie. Nous remercions l'ONU, qui a œuvré sans relâche pour rendre ces élections possibles.

Dans son dernier rapport sur l'Afghanistan (A/60/224), le Secrétaire général a annoncé que l'ONU s'attacherait à aider le pays après les élections. Je m'associe de tout cœur à cet engagement de sa part; une telle aide est indispensable, car malgré l'aboutissement il y a quatre ans du processus de Bonn, la communauté internationale doit continuer de rester aux côtés de l'Afghanistan. L'Allemagne continuera, elle aussi, de ne ménager aucun effort pour aider le pays.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Dix ans après la conclusion de l'Accord de Dayton et six ans après la fin du conflit du Kosovo, la situation dans les Balkans occidentaux s'est sensiblement améliorée. Néanmoins, d'importants progrès sont encore nécessaires dans les domaines politique, juridique et économique. Les habitants de cette région doivent véritablement assumer leur passé

et les parties au conflit doivent se réconcilier. À cet égard, nous demandons une pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye.

Le Moyen-Orient continue de faire face à de grandes difficultés. En tant que voisins, nous autres en Europe avons un intérêt stratégique à la paix et la stabilité de la région. Nous sommes persuadés que ce n'est que grâce à la réforme et au renforcement de la démocratie et de l'état de droit qu'une stabilité durable pourra être assurée. La tenue d'élections parlementaires libres et équitables en Palestine et au Liban sont des signes encourageants de changement.

Le processus de paix au Moyen-Orient a également reçu une nouvelle impulsion ces derniers mois. Nous nous félicitons absolument du retrait israélien de la bande de Gaza et de la partie nord de la Cisjordanie. Il est à présent fondamental que les Israéliens, les Palestiniens et la communauté internationale mettent tout en œuvre pour jeter les bases de la stabilité économique et politique dans la bande de Gaza. Les efforts doivent être axés sur une solution prévoyant deux États, fondée sur la feuille de route. L'objectif demeure un État palestinien viable, vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La communauté internationale est unie dans sa détermination d'aider l'Iraq à asseoir la démocratie et l'état de droit. Nous voulons que tous les Iraquiens puissent vivre à l'abri de la peur et des difficultés matérielles. Il ne faut pas permettre aux forces de la terreur et de la violence d'avoir le dessus. Le Moyen-Orient a besoin d'un Iraq stable et prospère.

Là aussi, l'ONU apporte sa contribution au processus de transition politique et de reconstruction. C'est la raison pour laquelle nous avons apporté une aide financière considérable à la force de protection dont la présence permet à l'ONU de travailler en Iraq. C'est aussi la raison pour laquelle l'Allemagne, à la demande de l'Iraq, a prodigué ses conseils à ce pays sur des problèmes constitutionnels.

Le programme nucléaire iranien continue de susciter notre vive préoccupation. Les violations passées des obligations internationales, l'absence de transparence dans les actes, une coopération insuffisante avec les enquêtes successives empêchent de continuer à croire que le programme soit destiné à des fins exclusivement pacifiques. Avec l'appui du

Haut Représentant de l'Union européenne, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont collaboré avec l'Iran pour trouver un moyen de rétablir la confiance. Ces efforts ont été largement appuyés par la communauté internationale. Cependant, le mépris constant manifesté par Téhéran à l'égard des décisions de l'Agence internationale de l'énergie atomique affaiblit encore cette confiance, et les gains obtenus à la date d'aujourd'hui risquent d'être mis en danger sans raison valable. Nous devons souligner que nos préoccupations n'ont pas trait au droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nos préoccupations ne se rapportent pas au droit de l'Iran à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cela n'a jamais été et ne sera jamais remis en question.

Nous restons prêts à œuvrer à la recherche de solutions qui incluent des garanties réelles que le programme nucléaire iranien ne peut servir qu'à des fins pacifiques. Je lance un appel à l'Iran pour qu'il s'abstienne de prendre des mesures unilatérales et qu'il reprenne sa place à la table des négociations.

L'avis général est que la prolifération des armes de destruction massive représente maintenant, plus que jamais auparavant, un risque qui met en danger la vie de tous. Il est par conséquent d'autant plus regrettable qu'aucun consensus n'ait pu être obtenu sur l'inclusion dans le document final d'un chapitre sur la non-prolifération et sur le désarmement. Si nous voulons empêcher la prolifération des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, tous les États doivent remplir leurs obligations. Parallèlement, il faut donner au processus de désarmement nucléaire un nouvel élan.

Dans ce contexte, je me félicite des progrès récents réalisés par les pourparlers à six pays pour régler la crise nucléaire de la péninsule coréenne. Il s'agit là d'un premier pas indispensable.

L'Afrique est à de nombreux égards une pierre de touche pour un système multilatéral efficace et en est un exemple. La coopération étroite de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, ainsi que celle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a eu un effet bénéfique sur la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire et, récemment, le Burundi. L'Organisation des Nations Unies joue aussi un rôle d'une importance égale dans les efforts faits pour stabiliser la région des Grands Lacs.

Suite au décès de John Garang, le processus de paix au Soudan exige un engagement encore plus grand de toutes les parties pour mettre en œuvre l'Accord général de paix historique de Nairobi. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), à laquelle l'Allemagne a fourni du personnel, apporte une grande contribution. Cependant, nous ne devons pas négliger d'autres zones de crise, en particulier le Darfour. La mission de l'Union africaine au Darfour a contribué à stabiliser, dans la région où elle est stationnée, la situation en matière de sécurité.

La diversité des problèmes auxquels nous sommes confrontés – la pauvreté, la polarisation sociale, l'accroissement de la population mondiale, le volume insuffisant des réserves d'eau et les changements climatiques dans le monde, pour ne nommer que les plus urgents – permet de souligner la nécessité d'une action concertée. Nous devons préparer les Nations Unies aux défis du XXI^e siècle.

Ces 12 derniers mois, la réforme de l'Organisation des Nations Unies a été débattue intensément. Les États Membres, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et le Secrétaire général lui-même ont offert une contribution précieuse. Certaines de leurs propositions figurent dans le document final adopté au Sommet mondial de la semaine dernière.

Cependant, ce n'est que lorsque nous aurons réussi à mettre en œuvre ces propositions que nous serons en mesure de parler de véritable accomplissement. Pour qu'il soit couronné de succès, le processus nécessite la participation active de tous les États Membres.

Les tâches que le Sommet a assignées à l'Assemblée générale doivent être abordées avec rapidité et avec précision. À cette session, l'Assemblée générale doit faire une percée vers l'adoption de la convention générale sur le terrorisme international. Elle doit également œuvrer à la création de la Commission de consolidation de la paix.

Réaliser la paix durable exige davantage que le simple fait de restaurer la sécurité. La phase de consolidation de la paix après un conflit est particulièrement importante. Plus la reconstruction peut commencer tôt et mieux les efforts de rétablissement de la paix et de relèvement après un conflit sont coordonnés, meilleures sont les chances d'une stabilisation durable. Le Sommet a pris une mesure

essentielle à cet égard en décidant de créer la Commission de consolidation de la paix d'ici à la fin de l'année.

Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », le Secrétaire général, Kofi Annan, affirme :

« Aucun programme de sécurité ni aucun effort de développement ne peut aboutir s'il n'est pas ... ancré dans le respect de la dignité humaine. »
(A/59/2005, par. 128)

Si nous voulons conférer un plus grand poids à la protection et à la promotion des droits de l'homme, nous devons également renforcer les organes et mécanismes pertinents de l'Organisation des Nations Unies.

Par conséquent, l'Allemagne se félicite de la décision prise par le Sommet de créer un Conseil des droits de l'homme qui remplacera la Commission des droits de l'homme. L'Assemblée générale doit maintenant agir vite pour définir le mandat et les structures du Conseil des droits de l'homme. Elle doit veiller à ce que le nouvel organe jouisse d'une plus grande légitimité que son prédécesseur et à ce que ses méthodes de travail soient plus efficaces, notamment lorsqu'il s'agit de répondre à une crise aiguë.

Je souhaiterais dire un dernier mot. Un coup d'œil aux points chauds dans le monde met en évidence que nous, la communauté internationale, sommes confrontés à un nombre bien plus élevé de conflits dans le Sud que dans le Nord. Des décisions clefs sur le règlement de ces conflits sont prises par le Conseil de sécurité qui, au titre de la Charte des Nations Unies, a la responsabilité principale du maintien de la paix. Sa composition cependant reflète toujours le monde de 1945 et non pas celui du XXI^e siècle. Il demeure donc essentiel d'ajuster et d'élargir le nombre des membres du Conseil de sécurité en ajoutant des membres tant permanents que non permanents. Toute réforme de l'Organisation des Nations Unies qui n'inclut pas la réforme du Conseil de sécurité n'est pas digne d'en porter le nom.

Le Conseil de sécurité court le risque de perdre son autorité et sa légitimité tant que des continents entiers et des contributeurs importants ne seront pas représentés de manière appropriée. L'Allemagne et ses partenaires, le Brésil, l'Inde et le Japon, ont par conséquent soumis une proposition de réforme du Conseil. Il s'agit de la seule proposition qui inclue une

réforme globale du Conseil de sécurité et de ses méthodes de travail. Nous sommes convaincus que c'est la seule proposition en mesure d'obtenir la majorité nécessaire des deux tiers à l'Assemblée générale.

La réforme du Conseil de sécurité est une partie indispensable du remaniement de l'Organisation des Nations Unies. Dans le document final du Sommet de la semaine dernière, nous nous sommes tous engagés à faire progresser rapidement ces réformes. Nous n'avons pas besoin seulement de progrès; nous avons besoin de résultats. Le moment est venu d'une réforme radicale. Mettons à profit cette session de l'Assemblée générale pour régler enfin cette question, qui est si essentielle pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oskaras Jusys, Secrétaire aux affaires étrangères de la Lituanie.

M. Jusys (Lituanie) (*parle en anglais*): La Lituanie se félicite de cet effort – le plus important et le plus ambitieux à ce jour – pour renouveler l'Organisation des Nations Unies. Nous devons veiller à ce que les engagements du Sommet que nous avons tous pris soient mis en œuvre et produisent des résultats réels et concrets, afin d'améliorer la capacité de l'Organisation à agir de manière adéquate, efficace, rapide et dans l'intérêt supérieur de tous. Leur mise en œuvre devrait également nous permettre de donner espoir aux vulnérables et aux démunis et de faire du monde un meilleur lieu de séjour pour tous.

Nous nous félicitons que le document final ait affirmé le lien indissociable qui existe entre développement, sécurité et droits de l'homme. Cela est, à notre avis, une condition *sine qua non* pour toutes nos actions futures. Nous nous félicitons que les engagements relatifs à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement aient été réaffirmés. En tant qu'État membre de l'Union européenne, nous sommes fiers de l'engagement pris par l'Europe de doubler son niveau d'aide global d'ici à 2010, ce qui comporte notamment une augmentation considérable de l'aide à l'Afrique.

Nous appuyons la création d'un Fonds pour la démocratie pour les pays qui cherchent à établir ou à renforcer leurs pratiques démocratiques. À notre avis, ce Fonds contribuera à maximiser l'impact de l'aide au développement en se concentrant sur le renforcement

des normes de gouvernance. Des pratiques de gouvernance transparentes et démocratiques peuvent aboutir à une différence importante des résultats de pays par ailleurs assez identiques à d'autres égards sur le plan de leurs ressources naturelles et de leur structure sociale.

Nous soulignons le rôle que joue le commerce international dans la promotion de la croissance et du développement économiques, et donc dans la lutte contre la pauvreté. Nous ajoutons par conséquent notre voix aux appels lancés pour un achèvement rapide, ambitieux et axé sur le développement du cycle de négociations commerciales de Doha.

En outre, la Lituanie est convaincue que toutes les stratégies de développement et toutes les stratégies pertinentes qui y sont liées devraient comporter élément intégré de viabilité environnementale. Nous nous félicitons du langage employé à cet effet dans le document final, mais nous pensons que nous devrions aller encore plus loin.

Nous soulignons en particulier l'importance qu'il y a à dépasser Kyoto en œuvrant des négociations sur l'élaboration d'un cadre international plus participatif et équitable, relatif aux changements climatiques au-delà de 2012.

La Lituanie se félicite de la condamnation ferme et inconditionnelle du terrorisme dans le document final. Nous appelons l'Assemblée générale à achever à sa soixantième session ses travaux concernant une convention générale sur le terrorisme international et une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, comme l'a proposé le Secrétaire général cette année même.

Nous appuyons vigoureusement la reconnaissance de la « responsabilité de protéger » les populations du génocide, des crimes de guerre et de l'épuration ethnique. Voilà qui revêt une importance fondamentale et qui marque un important pas en avant permettant d'espérer que plus jamais nous ne détournerons le regard ou ne resterons sans rien faire alors que des populations entières sont massacrées.

La Lituanie appuie pleinement les propositions relatives à la réforme de la gestion de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que le projet que doit soumettre le Secrétaire général ne deviendra pas la victime de débats interminables entre les États Membres, mais qu'il conduira plutôt à des

changements tangibles et à une amélioration de la responsabilité, de la transparence, de l'efficacité et du professionnalisme au sein de l'Organisation, tout en garantissant les plus hautes normes éthiques.

Trop souvent dans le passé, nous avons vu des nations sortir d'un conflit pour retomber aussitôt dans le trouble et le chaos, déstabilisant ainsi des régions tout entières. Nous demandons, par conséquent, que des progrès rapides soient accomplis afin de rendre la Commission de consolidation de la paix opérationnelle avant la fin de cette année.

Tout en nous montrant satisfaits de l'accord sur le doublement des ressources du Haut Commissariat aux droits de l'homme, nous demandons instamment à toutes les nations de prendre, au cours des prochains mois, des décisions déterminantes sur la base du texte accepté par la vaste majorité des pays, afin de créer un Conseil des droits de l'homme fort et efficace.

Dans le même temps, nous devons reconnaître que le document final présente de graves lacunes dans certains domaines. Nous savons parfaitement que le processus de réforme n'est pas un événement ponctuel. Alors que nous avançons sur le chemin de la réforme de l'ONU, nous devons nous assurer que ces domaines ne sont pas laissés de côté.

Il s'agit premièrement de la question de l'impunité. La lutte contre l'impunité et pour l'administration de la justice doit faire partie intégrante de nos efforts collectifs pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le monde. Nous soulignons notre appui en faveur de la Cour pénale internationale, ainsi qu'envers les tribunaux pénaux spéciaux et mixtes et les autres mécanismes de la justice internationale existants.

Deuxièmement, il s'agit de la réforme du Conseil de sécurité, qui ne peut être retardée plus avant, surtout si nous tenons réellement à rétablir l'autorité et la crédibilité de l'ONU. Les méthodes de travail du Conseil doivent être améliorées pour permettre une contribution accrue des États non membres. Sa composition doit être élargie dans les catégories des membres tant permanents que non permanents, en tenant dûment compte du principe de représentation géographique équitable et de l'apparition récente de nouveaux acteurs et contributeurs sur la scène internationale. La Lituanie soutient de longue date les candidatures de l'Allemagne et du Japon à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité. Nous

sommes sensibles aux aspirations de l'Inde et du Brésil qui souhaitent assumer la responsabilité honorable qui incombe aux membres permanents, et nous reconnaissons que l'Afrique devrait être représentée dans les deux catégories de membres depuis longtemps déjà.

Après 11 années de délibérations sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, il est temps d'admettre que nous avons peu de chances de trouver de nouveaux arguments sans nous répéter à l'infini. C'est pourquoi la Lituanie exhorte tous les États Membres à prendre leurs responsabilités et à agir.

Enfin, je voudrais parler brièvement de l'absence d'accord, dans le document final, sur les questions de la non-prolifération et du désarmement. C'est là le principal échec du sommet, en particulier à la lumière de la conclusion malheureuse de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires organisée cette année même. Nous devons honorer les engagements et les obligations contractés précédemment, rétablir le consensus et investir tous nos efforts dans la recherche d'un accord sur cette question cruciale. Nous demandons par conséquent à toutes les nations d'apporter leur soutien à l'initiative présentée par la Norvège et d'autres pays partageant le même point de vue. Nous pensons que cette initiative pourrait être la base d'un consensus viable et d'une coopération future.

En décembre dernier, nous avons assisté à un élan de solidarité sans précédent à l'égard des victimes du tsunami survenu en Asie. Ces dernières semaines, nos pensées étaient avec le peuple américain, dont des citoyens ont vu leur vie brisée et des communautés entières ont été détruites par l'ouragan Katrina. Nous avons fourni toute l'aide qui était en notre pouvoir aux personnes touchées et nous transmettons notre sympathie à tous ceux qui ont souffert de ces énormes ravages.

Dans les moments de chagrin et de peine, nous ne faisons qu'un seul. La douleur n'a pas de nationalité, de religion ni de race. Dans le même esprit, nous devons ne faire qu'un dans notre solidarité. Nous ne devons pas attendre que de nouveaux cataclysmes ou de nouvelles tragédies à grande échelle surviennent pour nous mettre d'accord sur la nécessité d'édifier une ONU renouvelée pour le nouveau siècle. Comme le Secrétaire général, Kofi Annan, l'a fait observer à plusieurs reprises, dans ce monde placé sous le signe

de l'interdépendance et de la mondialisation, c'est souvent l'intérêt collectif qui sert au mieux nos intérêts nationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au titre du débat général pour la présente séance. Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place?

M. Williams (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux observations faites aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne au sujet de Gibraltar. Le Gouvernement britannique salue et partage la volonté de l'Espagne de travailler dans un esprit constructif. Nous reconnaissons que les questions relatives à Gibraltar ne peuvent être réglées que par le dialogue et, par conséquent, nous nous félicitons de la création récente d'un forum tripartite sur Gibraltar, au sein duquel toutes les parties, y compris Gibraltar, peuvent exprimer leurs points de vue.

Notre objectif demeure de construire un avenir meilleur pour la population de Gibraltar et, ce faisant, le Gouvernement du Royaume-Uni s'en tient à l'engagement pris de longue date à l'égard de la population de Gibraltar de respecter sa volonté.

M. Sadeghi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui l'Assemblée générale a pu entendre un certain nombre d'allégations non fondées visant mon pays par le représentant du régime israélien; un régime qui est fondé sur la violence, l'occupation, la corruption, le terrorisme d'État et l'effusion de sang.

Israël, tout au long de son histoire sombre et dès sa création, a toujours souffert d'un profond manque de légitimité. Il n'est donc pas surprenant que le représentant d'un tel régime, constamment dirigé par les responsables de multiples crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, tente de remédier à cette absence de légitimité par une propagande sans fondement et fabriquée de toutes pièces.

Ce n'est un secret pour personne qu'Israël n'a pas cessé de violer, de manière délibérée, de nombreuses lois et normes internationales, ainsi que des dizaines de résolutions des Nations Unies, auxquelles ce régime illégitime et irresponsable n'a jamais répondu que par le mépris le plus total. Dans ce contexte, on peut évoquer plus particulièrement la politique sournoise du régime israélien sur la question nucléaire, qui est un exemple parfait de dissimulation et de poursuite effrénée d'un arsenal nucléaire, ces dernières décennies. Il est incontestable que cette politique malveillante constitue, depuis des années, une menace pour la paix et la sécurité de la région instable du Moyen-Orient. En fait, le danger nucléaire posé par Israël et sa capacité en matière de missiles, conjugués avec son attitude vicieuse et ses intentions sataniques, représentent une réelle menace non seulement pour la paix et la sécurité régionales, mais également pour l'ensemble du monde.

C'est pourquoi il faut d'urgence s'attaquer de manière décisive à cette menace. En fait, il faudrait opposer un front uni à ce régime et exercer des pressions constantes pour qu'il renonce à son programme nucléaire et place l'ensemble de ses installations nucléaires sous surveillance internationale. Il n'est pas inutile de rappeler que le seul obstacle qui demeure à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient réside dans le fait que ce régime refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qu'il continue de faire fonctionner de manière clandestine et non sauvegardée ses installations nucléaires, avec l'aide et l'assistance technologique d'un certain pays. Ce régime n'a accordé aucune attention aux appels incessants lancés par différentes instances internationales, et en particulier lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, qui a nommément appelé ce régime à adhérer immédiatement et inconditionnellement au Traité.

En outre, ledit régime n'a jamais été partie aux instruments internationaux sur les armes de destruction massive, à savoir la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La République islamique d'Iran, en tant qu'État Partie à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est attachée à toutes les dispositions de ces instruments et, si elle

préserve la transparence en faisant des déclarations et en acceptant des inspections et des contrôles internationaux par les organes internationaux compétents, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique, elle a néanmoins toujours affirmé qu'elle n'abandonnerait jamais son droit à utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques du fait d'accusations qui répondent à un mobile politique.

Les allégations sans fondement et la déclaration du représentant du régime sioniste à l'Assemblée aujourd'hui montrent clairement que ceux qui exercent des pressions croissantes, déraisonnables et injustes sur mon pays cherchent en fait à servir les intérêts du

régime israélien illégitime. La communauté internationale est, à notre avis, bien consciente de ce stratagème et ne cédera donc pas aux pressions visant à protéger les politiques et pratiques illégales du régime sioniste et ses intérêts illégitimes.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*): Je voulais simplement – et suis tout à fait certain que je le fais au nom d'un grand nombre dans cette salle – exprimer notre reconnaissance pour un sermon sur les droits de l'homme, le terrorisme mondial et la prolifération nucléaire prononcé par l'un des plus grands spécialistes mondiaux en la matière.

La séance est levée à 18 h 50.